

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

1. **Rappel au règlement** (p. 2).
M. Maxime Gremetz, Mme le président.
2. **Loi de finances rectificative pour 1995.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 2)

Exception d'irrecevabilité de M. Malvy : MM. Augustin Bonrepaux, Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances. – Rejet.

QUESTION PRÉALABLE (p. 2)

Question préalable de M. Bocquet : MM. Jean-Pierre Brard, Alain Madelin, ministre de l'économie et des finances. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2)

MM. Jean Tardito,

Michel Inchauspé,
Didier Migaut,
Jean-Pierre Thomas,
Patrice Martin-Lalande,
Jean-Louis Idiart,
Jean-Jacques Descamps,
Serge Poignant,
Claude Bartolone,
Gilbert Gantier,
Bruno Retailleau.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 30).
4. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 30).
5. **Dépôt de rapports** (p. 30).
6. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 31).
7. **Ordre du jour** (p. 31).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Maxime Gremetz. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Maxime Gremetz, pour un rappel au règlement.

M. Maxime Gremetz. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

Je tiens à dire ici mon indignation de constater que, à Amiens mais aussi, je suppose, dans d'autres villes, certains grands groupes commerciaux, tel Conforama, seront ouverts le jour de la fête nationale. Cela signifie que les salariés devront travailler le 14 juillet. Je précise que les commerces en question n'ont pas une vocation touristique, mais vendent des meubles. Accepter une telle chose, c'est faire injure à cette commémoration nationale. Je voudrais savoir ce qu'en pense le Gouvernement et quelles mesures il compte prendre pour que la fête nationale soit célébrée dignement.

M. Yves Nicolin. Et les employés de la SNCF, ils ne travaillent pas ce jour-là ?

Mme le président. Monsieur Gremetz, je ne suis pas certaine que votre rappel au règlement entre tout à fait dans le cadre de l'article 58...

M. Philippe Auberger. Nous, nous sommes sûrs du contraire !

Mme le président. ... mais nous pouvons comprendre vos inquiétudes. Cela dit, vous êtes certainement aussi bien placé que moi pour savoir que tous les jours fériés ne sont pas chômés en France. Seul le 1^{er} mai est à la fois férié et chômé.

M. Philippe Auberger. Très bonne réponse !

Mme le président. En ce qui concerne les autres jours fériés, la législation peut varier. Nous pouvons donc passer à l'ordre du jour.

2

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1995

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1995 (n^{os} 2115, 2140).

Exception d'irrecevabilité

Mme le président. J'ai reçu de M. Martin Malvy et des membres du groupe socialiste une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Madame le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, mes chers collègues, en présentant ce collectif, M. le Premier ministre a fait à la presse une description calamiteuse de la situation de nos finances publiques, ce qui résume bien l'appréciation qu'il porte sur les deux années du gouvernement qui l'a précédé et de la majorité qui l'a soutenu. Pourtant, il nous propose la même politique avec ce collectif, peut-être avec un peu plus d'incohérence et de contradictions, si bien que l'on peut parfois être tenté de regretter la prestation de son prédécesseur ! On peut également regretter d'entrée de jeu que le Premier ministre n'ait pas tiré les leçons de l'échec de M. Balladur pour nous proposer une politique différente.

Incohérence et contradictions, ai-je dit.

L'incohérence, on en a parlé ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat. Le Gouvernement s'est en effet aperçu que les délais nécessaires à l'adoption du collectif ne permettraient pas l'application en temps voulu de la disposition prévoyant la hausse du taux normal de la TVA et qu'il fallait transformer cette disposition en proposition de loi. Il a donc recherché quelques commis pour la déposer. Cela prouve déjà une certaine impréparation et, me semble-t-il, une certaine incohérence.

Mais certaines contradictions sont beaucoup plus graves.

Vous nous affirmez que la priorité est l'emploi – très bien ! – et vous nous proposez des dispositifs d'aide à l'emploi dont M. le rapporteur général nous dit qu'ils doivent être efficaces parce qu'ils coûtent cher : 15 milliards de francs. Or, quand on examine les rapports et les études de quelques experts...

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Il faut se méfier de certains experts !

M. Augustin Bonrepaux. ... on s'aperçoit que les résultats sont loin d'être ceux que vous nous annoncez puisque ces dispositifs ne créeront guère plus de 30 000 emplois par an.

Dans le même temps – et c'est là qu'est la première contradiction – vous mettez en péril des dispositifs qui ont fait leur preuve. Les contrats d'emploi consolidé sont ainsi ramenés de cinq ans à deux ans.

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget. Attendez !

M. Yves Nicolin. Cela va s'arranger ! Laissez la discussion s'entamer !

M. Augustin Bonrepaux. Ce dispositif n'était pourtant pas si mauvais puisqu'il avait permis de conclure 14 600 contrats en 1994 et 15 848 sur les cinq premiers mois de 1995.

M. Hervé Novelli. Il est coûteux !

M. Augustin Bonrepaux. Ne protestez pas ! La commission des finances a supprimé ces dispositions...

M. René Couanau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, sociales et familiales. Et nous aussi !

M. Augustin Bonrepaux. ... et celle des affaires culturelles propose d'en faire autant. Vous pouvez donc me donner raison ! Il n'est pas cohérent de supprimer des dispositifs qui sont efficaces.

M. Yves Nicolin. Faites confiance à la sagesse de l'Assemblée !

M. Augustin Bonrepaux. La deuxième contradiction concerne le dispositif d'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise, qui a permis de traiter 52 857 dossiers en 1993, 78 790 en 1994 et 38 328 sur les cinq premiers mois de 1995. Comment ce dispositif pourra-t-il avoir la même efficacité si son bénéfice est limité aux seuls demandeurs d'emploi depuis plus de douze mois ou aux bénéficiaires du RMI ? Il aurait mieux valu le laisser tel quel puisqu'il a prouvé son efficacité. Alors que l'on nous parle de progrès, on constate certains reculs, ce qui dénote bien une contradiction.

La troisième contradiction concerne le logement. Dans le budget 1995, les crédits PLA et PALULOS avaient été amputés.

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Fortement !

M. Augustin Bonrepaux. Il y a un réel problème du logement qui a d'ailleurs des incidences sur les entreprises du bâtiment, donc sur l'emploi. Or, plutôt que de mettre en œuvre une mesure en sa faveur, vous vous attaquez au logement en prélevant un milliard sur les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, ce qui aura certainement pour effet de mettre en difficulté certains projets déjà lancés et financés. On déshabille Pierre pour habiller Paul ! Je ne pense pas que ce soit la meilleure solution pour résoudre le problème.

Enfin, dernière contradiction, pour relancer la consommation, vous annoncez une augmentation de 4 p. 100 du SMIC. Mais si l'on tient compte de la hausse de 1,8 p. 100 déjà prévue, elle ne sera plus que de 2,2 p. 100 et, une fois amputée par l'augmentation de deux points de la TVA et la suppression de la remise forfaitaire de 42 francs de la contribution sociale généralisée, l'augmentation du pouvoir d'achat sera pratiquement réduite à néant.

M. Yves Nicolin. C'est la gauche qui a augmenté la TVA il y a quelques années !

M. Augustin Bonrepaux. En tout cas, tout le monde reconnaît – lisez les études qui ont été publiées aujourd'hui encore – que ce dispositif sera plutôt un frein au développement économique que l'inverse.

M. Yves Nicolin. Qui a augmenté la TVA en 1982 ?

M. Augustin Bonrepaux. Vous seriez d'ailleurs bien inspirés de nous écouter un peu car en 1993, vous avez fait la même chose, nous avons fait les mêmes remarques mais vous vous êtes entêtés et cela s'est terminé par le constat calamiteux que M. le Premier ministre a dû faire sur la situation léguée par son prédécesseur !

Voilà donc certaines dispositions qui montrent d'ores et déjà que vos orientations ne sont pas très précises et que l'on peut douter de leur efficacité.

M. Yves Nicolin. Le doute vous va bien !

M. Augustin Bonrepaux. Cela dit, je tiens à rendre hommage à votre constance car si d'un côté on relève des contradictions, de l'autre on distingue une certaine continuité dans les orientations, voire des idées fixes.

Continuité d'abord dans l'aggravation de l'injustice fiscale. Dans ce domaine-là, vous persistez. Première année : cadeaux excessifs aux entreprises ; deuxième année : allègement massif de l'impôt sur le revenu, bien sûr de préférence pour les revenus les plus élevés.

Le temps de nouvelles ponctions est maintenant venu, car il faut bien payer l'addition et compenser les 20 milliards d'allègements d'impôt sur le revenu que vous avez consentis par une augmentation de la TVA, par la suppression du reversement de la CSG, c'est-à-dire par des mesures qui vont frapper tout le monde et proportionnellement surtout les plus modestes. D'où une aggravation de l'injustice fiscale. Je reconnais donc bien volontiers que, dans ce domaine, vous maintenez une orientation ferme et que vous persistez dans votre volonté puisque, selon la presse, vous prévoyez, pour l'année prochaine, une réduction de la progressivité de l'impôt sur le revenu.

M. Hervé Novelli. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. Une réduction de la progressivité, nous savons ce que cela veut dire, mais autant le préciser : on allégera encore un peu plus la fiscalité des plus hauts revenus, on fera payer un peu plus tous les autres, ...

M. Yves Nicolin. Mais non !

M. Augustin Bonrepaux. ... c'est-à-dire qu'il y aura une aggravation de l'injustice. Si, dans le même temps, vous voulez réduire le déficit, et à moins que M. le ministre n'ait d'autres réponses à donner, il me semble que le chemin que vous prenez est inquiétant, car il aggrave la fracture sociale que vous affirmez vouloir réduire.

Ce premier exemple montre combien cette politique fiscale est inacceptable, dans la mesure où elle frappe beaucoup plus lourdement les plus faibles.

Il y a enfin continuité dans l'aggravation des ponctions sur les budgets des collectivités locales. Cela a été déjà très éloquemment expliqué tout à l'heure par le rapporteur de la commission de la production. Je pourrais vous donner lecture de la motion des présidents des conseils généraux, dont pourtant 80 p. 100 sont vos amis politiques, mais qui portent le même jugement que nous sur ce collectif.

M. Hervé Novelli. Ça vous arrange bien !

M. Augustin Bonrepaux. M. René Beaumont a eu cet après-midi des mots excellents et très justes, ...

M. Hervé Novelli. C'est suspect, ça !

M. Augustin Bonrepaux. ... que je considère pour ma part comme très critiques vis-à-vis de ce collectif. Malheureusement, nous n'en tirons pas les mêmes conclusions.

M. Patrice Martin-Lalande. Heureusement !

M. René Beaumont, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. C'est bien le problème.

M. Augustin Bonrepaux. Alors que vous en déduisez qu'il faut adopter le projet de loi, en ce qui nous concerne, nous proposerons l'inverse.

M. René Beaumont, rapporteur pour avis. C'est ce qui nous séparera toujours.

M. Augustin Bonrepaux. Les collectivités locales sont celles qui contribuent le plus au développement de l'emploi et de l'économie par leurs investissements, mais elles ont déjà subi des ponctions importantes en 1993 et en 1994. D'ailleurs, cela se traduit déjà dans la chute de leurs investissements que l'on a constatée l'an dernier, et l'analyse laisse à penser qu'elle continuera cette année.

La motion adoptée par l'assemblée des présidents des conseils généraux déplore ce que nous savons tous, le prélèvement de 3,8 points sur la CNRACL. Même le gouvernement précédent avait reconnu qu'il était injuste et qu'il fallait le compenser par une augmentation de la dotation globale de fonctionnement.

M. Yves Nicolin. Mais c'est vous, les socialistes, qui avez commencé, en 1992 !

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas une raison !

M. Augustin Bonrepaux. Peut-être s'agissait-il de promesses à la veille des élections ? Toujours est-il qu'il devait inscrire 1,5 milliard supplémentaire au titre de la dotation globale de fonctionnement. Où est passée cette somme ? Cela signifie-t-il que les collectivités locales devront relever leur fiscalité pour pallier cette augmentation excessive du prélèvement sur la CNRACL ?

La hausse de la TVA, nous a-t-on dit tout à l'heure, sera compensée. Il n'en reste pas moins que, pendant deux ans, les collectivités locales devront en faire l'avance. Dès cette année, donc, elles devront, je le répète, freiner leurs investissements et réduire leurs moyens, ce qui aura un effet inverse à celui que vous souhaitez.

Quant aux départements, et c'est peut-être le plus abusif, ils vont être frappés dès maintenant par la réduction de 35 p. 100 des droits de mutation, alors que leurs budgets sont votés et qu'ils ont donc largement commencé à mettre en œuvre le dispositif qu'ils ont prévu pour l'année 1995. Or cette amputation représente tout de même 3 à 4 p. 100 des sommes qu'ils recueillent au titre de la part départementale des impôts locaux, et c'est bien cette mesure qui est la plus excessive.

Cette disposition remet en cause l'esprit de la décentralisation : pour la première fois, l'Etat revient sur une mesure destinée à la mettre en œuvre. Or si la loi de décentralisation a transféré aux collectivités des compétences, elle leur a aussi transféré les moyens de les exercer.

M. Philippe Legras. On peut en parler !

M. Augustin Bonrepaux. A ce titre, elle leur a transféré le droit de fixer le taux des droits de mutation. Or, vous allez amputer ces droits, pire, réduire à une dotation d'Etat, privant finalement les départements de la possibilité de faire évoluer ces ressources comme ils l'entendent.

Il s'agit donc bien d'une remise en cause fondamentale de la décentralisation, et nous ne pouvons l'accepter.

Je voudrais aussi que vous nous disiez quelle est votre orientation en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Le Premier ministre n'en a pas beaucoup parlé, et certaines de vos propositions vont à l'encontre de cet objectif. Je pense en particulier au prélèvement que vous envisagez sur la dotation de développement rural en reprenant, pour les inscrire dans le budget de l'Etat, 250 millions de ressources qui proviennent des collectivités locales.

Je le rappelle, cette dotation, instituée en 1992, provient d'un prélèvement sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Elle devait passer de 600 millions en 1993 à 1 milliard en 1994. Elle s'élève toujours à moins de 600 millions pour 1995, bien que le nombre de groupements ait été multiplié par deux et que la population des groupements bénéficiaires ait été portée de 35 000 à 60 000 habitants. En dépit de cette progression, nous constatons, d'une part, qu'elle reste au-dessous de son montant de 1993 et, d'autre part, que vous effectuez un prélèvement supplémentaire sur les ressources des collectivités locales.

Quelles sont donc les orientations du Gouvernement vis-à-vis de la coopération intercommunale et des zones rurales ? Vous n'en avez pas beaucoup parlé jusqu'à présent et ce que nous constatons, c'est que vous prélevez des ressources sur les collectivités les plus défavorisées, les plus pauvres de France ; ce procédé n'est pas de nature à nous donner beaucoup d'espoir pour l'aménagement du territoire et l'avenir de ces collectivités.

Je voudrais également relever dans ce collectif quelques mesures qui donnent une idée de ce qu'est votre priorité dans les domaines de l'éducation nationale et de la santé.

L'éducation nationale est-elle toujours une priorité pour notre pays ? Les dépenses pédagogiques et les subventions de fonctionnement sont amputées de 83,6 millions de francs, suppression qui va principalement toucher l'achat et le renouvellement des machines-outils dans les lycées techniques et professionnels, en totale contradiction avec l'objectif affiché d'améliorer la sécurité dans ces établissements.

Au chapitre 43-60 – prérecrutement et formation initiale des maîtres du premier et du second degré – 23,7 millions de francs sont supprimés, ce qui correspond à 400 allocations. C'est autant de moins consacré à la formation pour l'avenir.

Au chapitre 43-71 – bourses et secours d'études – comment ne pas s'étonner d'une réduction de 40 millions de francs au moment où l'on ne cesse de parler de fracture sociale ?

A propos de l'enseignement supérieur, on peut regretter l'absence de création de postes d'enseignants-chercheurs et de personnels ATOS pour la prochaine rentrée, alors que le taux d'encadrement des étudiants se détériore. Le collectif ne prévoit pas, non plus, les crédits de maintenance indispensables pour la mise en conformité des locaux demandée par les commissions de sécurité.

L'administration du ministère de la santé publique et de l'assurance maladie, elle, est particulièrement touchée par des réductions de crédits dont les effets seront très sensibles pour les DDASS, dont les moyens seront réduits de 45 millions de francs. Ces annulations sont d'ailleurs contestables car les DDASS ont des activités de contrôle et de tutelle génératrices d'économies pour l'Etat et l'assurance-maladie.

Les rapporteurs spéciaux, il faut le savoir, ont jugé que les dotations attribuées étaient insuffisantes, et vous allez encore les réduire.

Une autre annulation importante concerne les professions médicales et paramédicales. Elle s'élève à 17,6 millions de francs et se traduit par un transfert de charges vers l'assurance maladie, qui n'a pas besoin de cela.

L'annulation la plus grave concerne les investissements. Dans ce domaine, les rapporteurs spéciaux avaient déploré une chute d'investissements en ce qui concerne

les dotations de l'Etat, et donc un désengagement vis-à-vis de l'investissement hospitalier. Or vous réduisez les crédits de 49,060 millions de francs. Cela veut-il dire qu'il n'y a plus de projets? Je ne le crois pas, puisque l'un de vos collègues, M. Douste-Blazy, me répondait, au mois de décembre dernier, que les crédits de 1995 ne suffiraient pas à épuiser les projets mis en œuvre en 1994 et qu'il ne serait donc pas possible de dégager 5 millions de francs pour les études d'un établissement hospitalier dans le département de l'Ariège.

Il n'y a pas suffisamment de crédits et vous, vous en supprimez encore? Je ne sais pas comment, monsieur le ministre, vous pouvez donner l'impression à ce pays que vous vous occupez du problème de la santé!

A propos des centres d'hébergement et de réadaptation sociale, je rappelle simplement une phrase importante de M. le Président de la République qui écrivait, le 21 avril: «L'urgence, c'est d'abord de porter les moyens des CHRS à hauteur des besoins actuels de prise en charge.»

Or le projet de collectif maintient le déficit de fonctionnement des dispositifs d'urgence et d'insertion, principalement des CHRS, déficit chiffré à 200 millions de francs par une enquête récente et par plusieurs missions d'inspection.

Voilà donc un certain nombre de restrictions qui montrent vos orientations, et ces orientations ne sont pas encourageantes pour l'avenir.

Je ne dirai qu'un mot des associations rurales. La fédération nationale des foyers ruraux, par exemple, subit une réduction de crédits de 10 p. 100 pour 1995, réduction qui sera portée à 15 p. 100 l'an prochain. Je vous renvoie donc à ce que je disais tout à l'heure de vos préoccupations concernant l'aménagement du territoire et des zones rurales.

Avant de conclure, je poserai une dernière question. Le Parlement est en train de voter une loi d'amnistie. Tout le monde évalue la perte de recettes qu'elle entraînera à une somme comprise entre 1 et 1,5 milliard de francs, puisqu'elle est moins coûteuse que les précédentes.

M. Alain Madelin, ministre de l'économie et des finances. Il y en a une qui a coûté très cher, c'est vrai!

M. Augustin Bonrepaux. Cette somme est-elle inscrite dans le budget? Comment se fait-il que ceux qui peuvent être amnistiés aujourd'hui et qui ont des amendes à payer reçoivent des mises en demeure, sont menacés de saisies par le fisc? Il faudrait, si la loi est votée, qu'elle entre dans les faits. Quelles instructions allez-vous donner pour qu'elle soit effective pour tous?

En conclusion, monsieur le ministre, l'incohérence dans la présentation de ce collectif, les contradictions des mesures que vous proposez, l'aggravation des injustices, l'accroissement des prélèvements sur les collectivités locales justifient pleinement le vote de l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. Le Gouvernement ne souhaite pas intervenir.

La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Madame le président, les propos de M. Bonrepaux se comprenaient d'eux-mêmes. On a vu qu'il se livrait à une critique – c'était parfaitement son droit – du collectif qui nous est proposé, mais qu'en aucun cas il ne soutenait une exception d'irrecevabilité.

M. Charles de Courson. Absolument!

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Dans ces conditions, je crois qu'il faut poursuivre la discussion le plus rapidement possible et donc ne pas voter cette exception.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

Question préalable

Mme le président. J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues...

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Faites-nous sourire, au moins.

M. Jean-Pierre Brard. Madame la présidente, on m'interrompt déjà! (*Sourires.*)

Mme le président. Poursuivez, monsieur Brard!

M. Jean-Pierre Brard. C'est caractéristique et très habituel, les gouvernements passent, mais les habitudes restent. Les conditions de travail de cette assemblée sont déplorables...

M. Jean Tardito. C'est bien vrai!

M. Jean-Pierre Brard. ... Modifications de l'ordre du jour dans des délais très restreints, réunions des commissions alors que des débats se déroulent dans l'hémicycle, communication très tardive des rapports sur les propositions de loi et projets de lois. Ainsi, nous n'avons eu qu'hier dans la matinée le rapport de M. le rapporteur général. Quant à la proposition de loi sur le taux normal de TVA, sans doute s'agissait-il d'un texte secondaire puisque nous n'avons pas eu de rapport du tout, ce qui est un comble pour un texte si important pour la vie quotidienne des Français.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'est que vous n'êtes pas allé le chercher à la distribution!

M. Jean-Pierre Brard. Pour assurer la perception de la TVA à 20,6 p. 100 dès le 1^{er} août, il fallait extraire l'article concerné du collectif budgétaire, il fallait que des députés complaisants déposent une proposition de loi visant à autoriser cette augmentation de la TVA et que cette proposition soit discutée le plus rapidement possible, en tout état de cause avant le collectif, faute de quoi ce dernier n'aurait pas pu être présenté en équilibre.

Qu'est donc ce projet de loi, sinon un constat d'échec pour la politique cautionnée pendant deux ans par la majorité actuelle, politique menée par un Gouvernement dont, monsieur le ministre, il me semble bien que vous étiez membre? Or l'on ne vous a pas beaucoup entendu protester, pendant ces deux années. Pas plus que M. d'Aubert, d'ailleurs, qui fut un fidèle suppôt de ce Gouvernement.

En effet, quelques mois après l'adoption de la loi de finances de l'année, c'est indéniablement un constat d'échec de la politique ultralibérale menée depuis deux

ans qui est établi par le nouveau gouvernement lorsque par la voix du ministre des finances est dénoncée « la situation la plus dégradée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, qu'il s'agisse du stock de dettes ou du déficit. »

Pourtant, il est impossible de prétendre que des efforts très douloureux n'aient pas été déjà demandés aux plus démunis des Français. La rigueur est vécue depuis des années par les plus modestes, sans qu'ils puissent prétendre aujourd'hui percevoir les fruits de la croissance, dont certains disent au reste qu'elle était bien éphémère et qui est révisée à la baisse dans tous les pays industrialisés, à commencer par les Etats-Unis.

La majorité parlementaire avait adopté sans grande contestation, sans critiques évidentes, le budget Balladur-Sarkozy. Peut-elle voter à l'identique le budget Juppé-Madelin-d'Aubert, qui constate l'échec de la politique hier applaudie, aujourd'hui tant décriée ? Elle le peut sans aucun doute, et pour une raison évidente, c'est qu'il n'y a là aucune remise en cause de la politique libérale, aucun changement d'orientation générale.

Les recettes pour l'emploi et le redressement des finances publiques sont les mêmes : « contrats aidés à la précarité », privatisations, augmentation des impôts indirects. Je reviendrai sur tous ces points.

Mais d'abord le constat : 3 200 000 chômeurs officiels, 5 millions d'après la comptabilisation du Président de la République lui-même. Des chiffres officiels en baisse grâce aux consignes données depuis plusieurs mois aux ANPE, et qui devraient continuer de baisser en raison d'une nouvelle comptabilisation appliquée dès le mois de juillet. Ce nouveau mode de décompte pourrait faire « disparaître » des milliers de chômeurs, rayés des listes sans pour autant avoir trouvé un emploi.

M. Germain Gengenwin. On dirait que vous regrettez la baisse du chômage !

M. Jean-Pierre Brard. Parce qu'elle n'est pas réelle, parce qu'elle est fallacieuse. Vous qui êtes un homme d'expérience, monsieur Gengenwin, vous savez bien qu'il ne faut pas prendre des vessies pour des lanternes. Et, en cette veille du 14 juillet, le Gouvernement s'est spécialisé dans les lampions ! (*Sourires.*)

M. Germain Gengenwin. Argument de tribune !

M. Jean-Pierre Brard. La croissance ne s'est pas traduite par des créations d'emplois. Les milliards, les dizaines de milliards distribués aux entreprises non plus. Remboursement accéléré de la TVA, baisse des charges, diminution de l'impôt sur les sociétés, plans dits « pour l'emploi » n'y ont rien fait. Les entreprises sans commande n'embauchent pas...

M. Jean-Michel Fourgous. Ça, c'est vrai !

M. Jean-Pierre Brard. ... parce que ce n'est pas d'allègements de charges que les entreprises ont besoin, mais de clients. Or cela passe par le pouvoir d'achat.

M. Jean-Michel Fourgous. C'est de l'ultra-libéralisme !

M. Jean-Pierre Brard. Non, c'est de l'économie politique, et vous le sauriez si vous aviez eu la curiosité de lire les classiques du marxisme.

M. Yves Nicolin. C'est quoi le marxisme ? Ça existe encore ?

M. René Couanau, rapporteur pour avis. C'est la pensée unique !

M. Jean-Pierre Brard. Pire, avec l'objectif d'une compétitivité toujours accrue, même lorsqu'elles ont des résultats bénéficiaires, les entreprises licencient. D'autant plus facilement que le Président Chirac, quand il n'était encore que Premier ministre, en 1986, avait, à la demande du CNPF auquel il n'a jamais rien su refuser, supprimé l'autorisation administrative de licenciement.

La masse salariale est aujourd'hui la première variable d'ajustement à laquelle les chefs d'entreprise s'attaquent quand ils rencontrent des difficultés. L'entreprise citoyenne – dont M. le Premier ministre nous a rebattu les oreilles cet après-midi en affirmant qu'elles sont légion – est quasiment inexistante dans notre pays. Ne rêvons pas ! Et lorsque les résultats des entreprises s'améliorent, cela ne se traduit pas par des créations d'emplois ou des augmentations de salaires qui permettraient une progression de la consommation. Non, les entreprises, les plus grandes d'entre elles en particulier, distribuent alors des bénéfices ou placent sur les marchés financiers le résultat de leurs gains de productivité « pompés » sur l'activité des salariés. Les marchés financiers se portent à merveille et ne connaissent pas la rigueur, contrairement à la population de notre pays !

La campagne des élections présidentielles avait sûrement suscité chez les naïfs beaucoup d'espoirs. Le nouveau Président, quand il n'était encore que candidat, ne déclarait-il pas, pour ceux qui voulaient bien l'entendre, qu'il souhaitait « que l'on mette la finance au service de l'économie réelle et de l'emploi, que l'on donne une priorité absolue à la lutte contre le chômage » ? Il ajoutait : « On ne réduira pas les déficits publics en durcissant la pression fiscale. Il faut donc réduire les prélèvements obligatoires. »

Que faites-vous aujourd'hui, si ce n'est exactement le contraire de ce qu'avait promis le Président de la République au cours de sa campagne électorale ?

Je sais bien que certains parmi vous ont des états d'âme. N'est-ce pas, monsieur le président de la commission des finances ?

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission. Non !

M. Jean-Pierre Brard. Comment ? Ce n'est pas vrai, ce qui se dit dans les journaux ?

M. Yves Nicolin. Si c'est dit dans *L'Humanité*, il y a peu de chances !

M. Jean-Pierre Brard. C'est dans *Le Monde* de cet après-midi ! On y prête des propos iconoclastes à M. Méhaignerie, propos qui, malgré un réveil un peu tardif, recueillent d'ailleurs mon accord.

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Démocrate chrétien, le révérend père Brard ? (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Le problème, c'est donc que le projet de loi de finances rectificative est très loin du discours du présidentiable. L'élection passée, les promesses sont oubliées avec le cynisme que l'on connaît, les impôts augmentés et la lutte contre le chômage à nouveau réduite à un traitement social et à des diminutions de charges pour les entreprises.

Quand vous critiquiez les mesures prises en ce sens depuis plus de dix ans, vous aviez certainement raison, puisqu'elles n'ont donné aucun résultat. Pourtant, c'est dans cette voie que vous continuez ! Il faut croire que cette potion magique a pour vous un goût de sucre, puisque vous aggravez encore des dispositions qui ont démontré leur inanité patente.

Personne, monsieur Madelin, ne met en pratique mieux que vous la maxime d'Alphonse Allais, sans doute l'un de vos maîtres : « Il faut prendre l'argent là où il est : chez les pauvres ! »

M. le ministre de l'économie et des finances. C'est le baron Louis qui disait cela !

M. Jean-Pierre Brard. Non, c'est Alphonse Allais. Je peux vous donner la référence.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. « Faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances » : c'est la maxime du baron Louis !

M. Jean-Pierre Brard. Mais je comprends, monsieur le ministre, que vous ayez un doute. Quand il s'agit de défendre les privilégiés, il ne manque pas de bons auteurs. Et vous-mêmes, sur ces bancs êtes nombreux à les défendre !

M. le ministre de l'économie et des finances. Le baron Louis ajoutait...

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, je ne prends guère mes références chez les aristocrates, à part chez Tocqueville. (*Sourires.*)

La politique du franc fort aligné sur le mark est confirmée, ce que ne démentira pas le président de notre assemblée, M. Philippe Séguin. Si cet homme-là, monsieur le ministre, ne vous plaît pas, il faudra pourtant vous y faire, car c'est un personnage important de l'Etat. (*Sourires.*)

M. Séguin a donc déclaré récemment : « Nous, Français, sommes déjà dans la monnaie unique avec les Allemands, puisque nous avons décidé une fois pour toutes de nous arrimer au mark. Ayant fait ce choix, nous subissons de plein fouet les dévaluations compétitives des pays de l'Europe des Quinze qui n'ont pas fait le même choix que nous. Ce qui a pour résultat, chez nous, des fermetures d'entreprises et un chômage aggravé. »

Voilà, résumées par le président Séguin, les conséquences de la politique économique Balladur, à laquelle n'entend pas déroger fondamentalement le duo ou le trio que vous formez avec le Premier ministre.

La réforme fiscale promise par le Président Chirac est-elle en train de se dessiner avec le choix d'une très forte augmentation de la TVA, avec la suppression de la remise forfaitaire de 42 francs sur le montant des cotisations d'assurance vieillesse à un régime de base obligatoire, avec la diminution des droits de mutation pour les acquisitions de logements, avec le relèvement de la déduction forfaitaire pour frais en matière de revenus fonciers, avec les augmentations d'abattements sur les revenus des capitaux mobiliers ?

La France est d'ores et déjà l'un des pays développés où le poids de la fiscalité indirecte, en particulier la TVA, est le plus lourd. Or, cette fiscalité, proportionnelle à la consommation, est dégressive, quoi que vous en disiez, par rapport au revenu, en raison d'une propension à épargner qui croît avec le revenu. La TVA rapporte beaucoup et son augmentation de deux points le 1^{er} août produira autour de 18 milliards de francs de recettes jusqu'à la fin de l'année. Elle est surtout fondamentalement injuste, comme le confirment les rapports du Conseil des impôts, et contrairement à ce qu'a pu prétendre le Premier ministre à l'occasion d'une émission télévisée à grande écoute.

M. Jean-Michel Fourgous. Et l'endettement, il est juste ?

M. Jean-Pierre Brard. L'endettement est juste. Le déficit, c'est déjà beaucoup plus aléatoire. Et moi, je ne vous ferai pas confiance sans vous entendre à confesse auparavant. (*Sourires.*)

L'alourdissement des prélèvements fiscaux sur les foyers modestes est particulièrement inopportun et injuste, au moment où l'INSEE constate que les salaires nets ont baissé de 0,1 p. 100 l'an dernier et même de 0,8 p. 100 pour ceux qui n'ont pas bénéficié d'augmentations individuelles. Cette baisse est la conséquence de l'application sur toute l'année de la CSG au taux de 2,4 p. 100. Il est urgent de tout faire pour inverser la tendance et pour regonfler la feuille de paie, laquelle, comme l'a dit le Président de la République alors qu'il n'était que candidat, « n'est pas ennemie de l'emploi ». Voilà une déclaration bel et bien oubliée.

On chercherait en vain la rupture dans ce collectif, dont l'orthodoxie balladurienne doit faire pâlir d'envie le précédent Premier ministre. D'ailleurs, le CAC 40, qui est un peu, monsieur le ministre, votre missel, a particulièrement bien réagi à l'annonce du plan Juppé, gagnant le jour même 1,18 p. 100. La bourse applaudit. Le peuple, lui, a tout lieu de s'inquiéter.

S'inquiéter du niveau de la dette et de la charge toujours croissante que représente son remboursement dans le budget de l'Etat, compte tenu notamment de taux d'intérêt qui demeurent très élevés pour que le franc, comme le soulignait le président Séguin, puisse rester dans la zone mark.

S'inquiéter du niveau des déficits publics, qui n'est pas la traduction d'une volonté de relance de l'activité ou de la consommation et donc de lutte réelle contre le chômage.

S'inquiéter de l'augmentation des impôts sans que l'effort demandé soit réparti justement, en fonction de la capacité contributive de chacun.

Bref, s'inquiéter de la poursuite pure et simple de la politique économique qui a jusqu'à présent échoué et, pire, a favorisé le développement de l'exclusion et de ce que le chef de l'Etat et vous-même appelez la « fracture sociale ».

Comment ignorer la voix critique d'éminents économistes qui s'alarment de la dette ?

Comment ignorer que Paul Fabra, dans *Les Echos* du 19 mai dernier, enjoignait de « reconstruire une économie propre à offrir du travail à tout le monde », en créant un impôt exceptionnel sur les 6,6 millions de ménages qui possèdent 80 p. 100 du total des patrimoines, impôt progressif en fonction de la capacité contributive et affecté à l'extinction de la dette publique, dont la quasi-totalité serait alors supprimée, ce qui donnerait une marge de manœuvre importante au budget de l'Etat ?

Voilà des solutions, Monsieur le ministre, mais je sais que vous n'en avez cure parce que vous croyez à vos dogmes qui, pourtant, ont échoué comme ils échouent toujours depuis le XIX^e siècle.

M. le ministre de l'économie et des finances. Paul Fabra est pourtant un grand libéral.

M. Jean-Pierre Brard. Justement, vous devriez l'écouter !

M. Yves Nicolin. Les communistes ne connaissent pas l'endettement !

M. Jean-Jacques Descamps. Et le marxisme, ça a marché à l'Est ?

M. Jean-Pierre Brard. Cela n'a jamais été ma référence. Nous sommes les fils de Robespierre, nous avons nos racines ici et nous n'allons pas chercher nos modèles ailleurs. Vous feriez bien d'en prendre de la graine !

M. Yves Nicolin. Vous étiez plus silencieux à une époque !

M. Jean-Pierre Brard. Je suis fidèle à mes idées. Là aussi, vous feriez bien d'en prendre de la graine ! (*Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Germain Gengenwin. Il dit cela sans rire !

Mme le président. Laissez parler M. Brard, mes chers collègues.

M. Jean-Pierre Brard. L'idée d'une remise des pendules à zéro, sans être nouvelle, prend de l'ampleur au regard de la gravité des conséquences de la charge de la dette sur les déficits publics, sur la capacité d'investissement de l'Etat.

Mais à l'inverse, avec votre politique, les Français, notamment les plus modestes, ceux qui n'ont que peu de députés pour les représenter, seront à nouveau largement mis à contribution, les entreprises beaucoup plus modérément et les grandes fortunes de façon quasi anecdotique, uniquement pour le communiqué de presse.

Seront également mises à contribution, et c'est hélas traditionnel, les collectivités locales, touchées de plein fouet par la hausse de la TVA et par la baisse des droits de mutation, ressource importante des départements et des régions. Les modalités de compensation sont d'ores et déjà critiquées par les collectivités, confrontées à des charges toujours plus importantes parce qu'elles gèrent au quotidien les conséquences d'une politique nationale créatrice de chômage et d'exclusion.

Après l'augmentation du taux de surcompensation de la CNRACL en décembre dernier, les collectivités avaient obtenu du gouvernement Balladur la promesse d'un abondement de 1,5 milliard de la dotation globale de fonctionnement, comme l'a rappelé notre collègue Michel Meylan. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les promesses engagent l'Etat au-delà des gouvernements et les élus sont dans l'attente de la confirmation de cette compensation, bien qu'elle soit très partielle. C'est avec intérêt, messieurs les ministres, que nous entendrons votre réponse à ce sujet.

La liste serait longue et fastidieuse de l'ensemble des prélèvements supportés par les collectivités depuis quelques années. Je rappellerai pour mémoire la réduction de la compensation de l'abattement de 16 p. 100 appliqué aux bases de taxe professionnelle, la modification de l'indexation de la DGF, la limitation des dépenses éligibles au FCTVA.

L'état des finances des collectivités locales a continué de se dégrader cette année, comme le rappelle fort opportunément *Le Monde* de ce soir. Je cite cet article : « Les budgets des collectivités territoriales, toutes confondues, devraient progresser cette année, en volume, selon un rythme inférieur à celui de la croissance... Elles ont pâti d'une quasi-stagnation de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat... Les frais de personnel ont augmenté en raison de la hausse de la cotisation employeur à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales. » Aucun d'entre nous, qu'il soit maire ou président de conseil général ou régional, ne peut nier ces réalités que nous avons à subir.

Les collectivités demandent aujourd'hui un engagement de stabilité de leurs relations financières avec l'Etat. Le ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté a cru devoir annoncer un pacte de stabilité financière. Il faudrait en effet être cohérent : on ne peut pas demander toujours plus aux collectivités tout en réduisant massivement leurs moyens financiers. Concrètement, les actions sur le terrain, dans les banlieues considérées comme difficiles, dans les situations d'urgence, sont remises en cause, ce qui réactive le péril d'explosion contre lequel nous tentons de lutter journallement.

On ne peut pas demander aux collectivités de parer aux carences de l'Etat sur le terrain et, en même temps, réduire leurs moyens d'intervention, année après année, de loi de finances en loi de finances rectificative.

S'il est un domaine précisément où les collectivités locales, et particulièrement les communes, sont en première ligne, c'est le logement, hier élément de l'intégration sociale, aujourd'hui instrument d'exclusion, surtout dans les grandes métropoles et, bien entendu, particulièrement en région parisienne. Certains parmi les nombreux ministres élus de Paris connaissent bien la situation très dégradée du logement parisien, notamment dans le secteur social. Ils en sont tellement conscients qu'ils ont contribué à y remédier pour leurs proches, ce qui est peut-être « louable » au regard de valeurs comme la famille ou l'amitié ; les Français jugeront, les magistrats aussi. Mais, pour le reste de la population, sans logement ou mal logée, sans relations et sans ressources pour remplir des enveloppes, l'accès au parc locatif social est plus complexe, sinon même mystérieux.

Force est de constater, de regretter que le plan en faveur du logement relève de l'infiniment petit au regard des besoins de la population : 10 000 logements d'extrême urgence et 10 000 logements d'insertion supplémentaires pour 400 000 sans abri. Si le compte y est pour le Gouvernement, j'ouvre une collecte dans l'hémicycle pour que soit offerte à M. le ministre une calculatrice neuve.

Prétendre faire du logement un axe majeur de ce collectif avec des mesures d'une si faible envergure est indécent, tout simplement. En particulier, le financement de la construction de logements sociaux n'apparaît nullement dans le collectif alors que les collectivités et les organismes d'HLM doivent emprunter à des taux prohibitifs, bien supérieurs à l'inflation, pour l'équilibre des opérations. Equilibre des opérations qui, de plus en plus, n'est obtenu que par un appel renforcé au 1 p. 100 patronal dans les caisses duquel vous venez encore de plonger vos mains ! Sans compter que les collectivités territoriales sont sollicitées de plus en plus pour abonder ces opérations en fonds propres et qu'ainsi on fiscalise de plus en plus au niveau des collectivités territoriales la réalisation de logements sociaux.

Pourtant, le logement pourrait être le moteur de la relance de l'économie et de l'emploi, en répondant à un besoin et à un droit essentiel des familles, partie intégrante du bloc de constitutionnalité mais violé comme jamais depuis l'après-guerre.

Osez-vous aller présenter votre texte à tous ceux qui sont hébergés dans des structures d'urgence dans l'attente de logements sociaux, comme le rappelait tout à l'heure notre collègue Augustin Bonrepaux, à tous ceux qui en sont réduits à l'occupation illicite de locaux – et il n'y a pas que la rue du Dragon ! – tout simplement pour s'assurer un toit ?

Je n'ai pas manqué de noter le relèvement de la déduction forfaitaire pour frais en matière de revenus fonciers, dont le coût frôlera le milliard en 1996, mais il s'agit là d'un cadeau sans contrepartie aux propriétaires privés. Accompagné d'une obligation de mise en location en faveur de personnes à revenus modestes, cela aurait été une mesure sociale intelligente et discriminatoire dans le bon sens du terme.

Enfin, s'agissant de l'accession à la propriété, les prêts d'accession à la propriété vont être remplacés par une nouvelle aide dont nous souhaiterions connaître les caractéristiques et modalités d'attribution. Les PAP ne fonctionnaient pas si mal, étaient connus, et, depuis la revalorisation des revenus plafonds pour y prétendre, étaient intégralement consommés, à tel point que, pour cette année, leur budgétisation était insuffisante. Les 5 000 PAP complémentaires inscrits au budget ne permettront certainement pas de tenir jusqu'en octobre, date à laquelle devrait être opérationnelle la nouvelle aide.

Par les recettes de TVA, du prélèvement sur les excédents du livret A, des impôts sur les revenus fonciers et des plus-values, des droits d'enregistrement, de la taxe additionnelle au droit de bail, les nouvelles recettes de l'Etat seront de l'ordre de 150 milliards de francs, les dépenses se limitant à 132 milliards.

Cela découle d'une inversion de tendance en 1983-1984, les dépenses de l'Etat en faveur du logement étant sensiblement réduites alors que les prélèvements croissaient du fait de la modification du système des aides en faveur du logement social – réduction de la période d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, passage du système de la bonification à celui de la subvention et mise en place du prélèvement sur le livret A des caisses d'épargne. On pourrait d'ailleurs épiloguer longtemps sur l'évolution désastreuse de la gestion du logement social. M. le président de la commission des finances pourrait nous en parler savamment puisqu'il a attaché – à la suite il est vrai de M. Barre – son nom à une loi qui produit encore ses effets pervers.

On est loin aujourd'hui de l'effort fourni voici encore dix ans en faveur du logement. La marge de manœuvre est importante et en période de pénurie, il est inacceptable de procéder à des gains en faveur du budget de l'Etat sur le logement. En outre, sur les sommes consacrées par l'Etat à ce secteur, il est indispensable d'opérer une redistribution en privilégiant la construction des logements sociaux et non l'investissement immobilier des promoteurs, notamment les grands groupes bancaires et compagnies d'assurance qui vont bénéficier de la baisse des droits de mutation, beaucoup plus que les particuliers.

Ce point spécifique est caractéristique de l'orientation générale du texte, ce que les Français ne manqueront pas de relever.

S'agissant du travail en commission, on ne peut pas dire que les amendements des députés aient fait l'objet d'une particulière attention, notamment lorsqu'ils visaient à réduire l'injustice flagrante de votre projet de loi de finances rectificative, monsieur le ministre.

La commission n'a pas adopté des amendements dont l'objectif était d'épargner aux collectivités locales l'augmentation de la TVA. Comment ne pas relever que les remboursements effectués aux collectivités locales au titre du FCTVA, qui ne concernent que les dépenses d'investissements, sont attribués sur la base du compte administratif deux ans après les dépenses effectives, ce qui constitue pour l'Etat un avantage en trésorerie considérable ?

Quelle quantité d'investissements sera annulée dans les communes, départements et régions en raison de l'augmentation de la TVA ?

Notre collègue M. Zeller a exposé le cas de sa commune et l'installation d'un institut médico-pédagogique, opération dont l'équilibre pourrait être remis en cause.

En année pleine, s'agissant des dépenses de fonctionnement pour une commune comme la mienne, Montreuil, la dépense supplémentaire serait de l'ordre de 3 millions de francs. Quand on pense qu'il y a des élus locaux dans cet hémicycle pour se déclarer favorables à l'anticipation de la ponction au 1^{er} août et pour déposer la proposition de loi indispensable, on croit rêver, monsieur le maire de Joigny !

Pourtant, le rapporteur général avait finalement admis que « l'amélioration probable du rendement permettrait d'absorber le report de la date d'entrée en vigueur au 1^{er} septembre sans qu'une compensation apparaisse nécessaire ».

Rappelez-vous le vieil adage, monsieur Auberger :

« Souvent femme varie
« Bien fol est qui s'y fie ! »

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Ce n'est pas gentil pour Mme le président !

M. Jean-Pierre Brard. Mme le président est au-delà d'une telle considération, évidemment ! (*Sourires.*)

Mme le président. Merci, monsieur Brard ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est à vous en revanche que je puis l'appliquer, monsieur le rapporteur général...

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Je ne suis pas une femme, moi !

M. Jean-Pierre Brard. ... puisque, à quelques jours d'intervalle, vous avez complètement changé d'orientation !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Mais c'est une insulte !

M. Jean-Pierre Brard. Non, ce n'est pas une insulte.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'est un fait personnel !

M. Jean-Pierre Brard. Je ne me permettrai pas, monsieur le rapporteur général. C'est simplement un fait constaté : vous avez viré à 180 degrés, adoptant, à quelques jours d'intervalle, un point de vue, puis le point de vue inverse, sans être gêné le moins du monde pour justifier le second après avoir défendu le premier.

Je regrette que nos électeurs ne soient pas des lecteurs assidus du *Journal officiel* : ils pourraient mesurer à quel point vous êtes invertébré.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Et vous écrivelé !

M. Jean-Pierre Brard. M. le secrétaire d'Etat au budget nous a exposé ce matin sa position sur cette question, mais je m'interroge sur la divergence des appréciations sur les rentrées de TVA. Après tout, nous avons au moins autant de raisons de croire notre collègue M. Inchauspé, membre de la commission des finances, que les membres du Gouvernement. M. Inchauspé est connu pour sa compétence. Pourquoi ses appréciations seraient-elles inexactes ?

M. Michel Inchauspé. Flatteur !

M. Jean-Pierre Brard. Je n'entendais nullement vous flatter, monsieur Inchauspé, pour la simple raison que je ne vous avais vu. En tout état de cause, vous ne pouvez pas me contredire quand je dis que vos chiffres sont meilleurs que ceux du Gouvernement.

M. Arthur Paecht. Il a une bonne calcullette !

M. Jean-Pierre Brard. Je n'en doute pas.

M. Jean-Michel Fourgous. A gauche, on n'a pas la bosse des maths !

M. Jean-Pierre Brard. Je ne pense pas que Charpak soit vraiment de droite. Mais nous en reparlerons une prochaine fois !

Je crois pour le moment fort utile de revenir sur quelques amendements dont l'opportunité dans la défense des grandes fortunes et du capital est incontestable. Il est très important que les Françaises et les Français sachent qui parle en leur nom à l'Assemblée nationale : ce sont pour l'essentiel les représentants des privilégiés. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Michel Fourgous. Voilà, nous y sommes !

M. Arthur Paecht. Vous n'avez pas le droit de dire cela, monsieur Brard !

M. Maxime Gremetz. Et pourquoi donc, monsieur Paecht ? C'est politiquement correct et objectivement vrai !

Mme le président. Mes chers collègues, laissez parler M. Brard, lui seul a la parole.

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* C'est un provocateur !

M. Jean-Pierre Brard. Je vous remercie, Mme le président. Nos collègues sont frappés d'amnésie dès qu'il s'agit de leur rappeler leurs mauvais coups. Je vais donc les énumérer et rappeler le nom de leur auteur afin que nul n'en ignore.

Majoration du plafond du taux de rémunération des intérêts versés au titre des comptes courants d'associés admis en déduction pour le calcul du bénéfice imposable de sa société : c'est M. Trémège.

M. Hervé Novelli. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Au moins vous assumez, monsieur Novelli !

Allongement du délai d'étalement des plus-values à court terme réalisées pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu : c'est encore M. Trémège.

Abattement de 900 000 francs sur la valeur de la résidence principale prise en compte dans l'assiette de l'ISF, majoré de 200 000 francs par personne à charge...

M. Philippe Auberger, *rapporteur général.* C'est M. Trémège aussi ?

M. Jean-Pierre Brard. Non, c'est notre excellent collègue Gilbert Gantier qui, d'habitude, a plus d'inclination pour les produits du sous-sol que pour les produits de l'immobilier. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

Relèvement de la limite au-delà de laquelle les avances des dirigeants de droit ou de fait des entreprises ne peuvent pas être placées sous le régime du prélèvement libératoire : c'est à nouveau M. Trémège.

M. Hervé Novelli. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Relèvement à 100 000 francs de la limite applicable pour l'imputation du déficit foncier sur le revenu global : c'est Jean-Pierre Thomas.

M. Hervé Novelli. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Exonération de 35 p. 100 des droits de mutation pour les biens professionnels restant la propriété de l'héritier au moins 5 ans : c'est encore Jean-Pierre Thomas.

Suppression de l'interdiction du cumul de la réduction d'impôt pour souscription au capital ou aux augmentations de capital avec la déduction des pertes en capital subies en raison de la cessation de paiement de la société : c'est de nouveau M. Trémège.

Relèvement à 15 p. 100 de la déduction forfaitaire pour frais en matière de revenus fonciers : c'est M. Thomas. Ce sont des gens qui touchent, et on leur en rajoute encore !

M. Maxime Gremetz. C'est normal, on ne prête qu'aux riches !

M. Jean-Pierre Brard. On ne prête pas, dans le cas particulier...

M. Maxime Gremetz. On donne !

M. Jean-Pierre Brard. ... on donne, et sans contrepartie.

M. Jean-Michel Fourgous. Et d'où vient cet argent ?

M. Jean-Pierre Brard. De chez nous, justement. Et, comme le disait Alphonse Allais, vous le prenez de préférence dans la poche de ceux qui n'en ont pas beaucoup !

M. Jean-Jacques Descamps. Cet argent ne vient-il pas plutôt des entreprises ?

M. Jean-Pierre Brard. Permanence du dispositif d'exonération des plus-values de cessions d'OPCVM de capitalisation pour acquisition d'immeubles ou grosses réparations : M. Yves Deniaud et M. Gantier se sont associés pour produire cette proposition.

Imposition au taux réduit du résultat provenant de la cession de titres de placement détenus depuis plus de cinq ans : c'est M. Gantier.

Amendement de suppression de l'article prévoyant le relèvement du taux et l'élargissement de l'assiette de la contribution sociale de solidarité des sociétés : c'est M. Thomas.

Tous ces amendements relèvent d'une pensée d'un autre temps, celui où les personnes à revenus modestes n'avaient pas même le droit de vote, le droit de se syndiquer, le droit de s'associer, le droit de s'exprimer.

M. Charles de Courson. Cela fait très longtemps !

M. Jean-Pierre Brard. Cela relève de la logique que développa Guizot sur le thème « Enrichissez-vous » ! Et, pour que tout le monde mesure bien que la majorité de nos collègues n'ont d'énergie que pour défendre les privilégiés, précisons qu'ils nous ont refusé un amendement visant à exonérer les RMistes des droits de mutation.

M. Maxime Gremetz. Eh oui ! C'est sans doute qu'ils sont trop riches !

M. Jean-Pierre Brard. Evidemment, messieurs, les RMistes ne méritent pas autant d'attention que les gens dont vous êtes ici les fondés de pouvoir !

Quelle France défendent aujourd'hui les députés qui soutiennent de tels amendements, sinon celle de l'archaïsme, de la finance, de la fortune et des privilégiés ?

En lisant le programme de Jacques Chirac, je n'avais pas eu le sentiment qu'il avait cette conception de notre pays, de la population et de ses responsabilités. Pourtant, de tels amendements s'inscrivent idéalement dans le texte qui nous est soumis aujourd'hui. Y aurait-il divergence ou opposition au sein même de l'exécutif ? Il me semble que, par leurs propos, M. Juppé, M. Madelin et M. d'Aubert ont répondu à cette question.

Qui est à l'origine de la décision d'une très probable augmentation de la CSG dès l'automne prochain, augmentation que les parlementaires apprennent par la presse, qui assujettirait l'intégralité des revenus, y compris les allocations familiales et les allocations chômage et qui se traduirait par une augmentation au strict minimum de 2 p. 100 ? Nous avons eu vent précédemment des velléités du ministre de l'économie de réformer l'impôt sur le revenu qui serait revu à la baisse, mais de ce fait compensé par la progression de la CSG.

Or la différence majeure qui existe entre ces deux prélèvements tient à la progressivité du premier et à la proportionnalité du deuxième, cette proportionnalité étant d'ailleurs accrue par la suppression dans le collectif que vous nous soumettez du remboursement forfaitaire de 42 francs. Le président Chirac, quand il n'était que candidat, n'avait-il pas indiqué qu'il y aurait, soit une augmentation de la TVA, soit une augmentation de la CSG ?

Monsieur le ministre, vous le savez, les journalistes aiment les scoops. Dites-nous aujourd'hui quand vous allez augmenter la CSG et de combien de points. Ou, sinon, annoncez ici, afin que cela soit consigné au *Journal officiel*, que vous ne l'augmenterez pas. Inutile de vous dire que nous vous écouterons avec attention.

Il nous semble donc indispensable qu'avant toute discussion du texte, l'Assemblée nationale soit informée et prenne en conséquence la décision de discuter ou non du projet de loi de finances rectificative.

Je souhaiterais également revenir sur la portée des lois de finances adoptées par le Parlement. Parmi les 63 milliards de recettes inscrites par le Gouvernement, figurent 19 milliards de suppression de crédits votés en décembre dernier : le Gouvernement nous demande donc de renier le vote de décembre 1994, ou plutôt le demande à la majorité parlementaire inchangée. Il est vrai, mes chers collègues de droite, que vous n'avez pas besoins d'attendre le chant du coq pour commettre vos reniements. De gels de crédits en suppressions de crédits, le vote parlementaire est malmené, ignoré. Quelle crédibilité peut-on accorder aux propos concernant la revalorisation du rôle du Parlement ?

Ainsi, un exemple parmi tant d'autres, le gel de 10 p. 100 des crédits de fonctionnement de la protection judiciaire de la jeunesse se transforme dans ce projet en annulation pure et simple des crédits, pour un total de 2 millions de francs, et ce en dépit des assurances données par le garde des sceaux en faveur du maintien des moyens accordés à ce secteur pour que la protection judiciaire de la jeunesse puisse mener à bien ses missions auprès des mineurs les plus en difficulté.

Cette coupe claire dans les crédits est, en outre, en pleine contradiction avec les discours gouvernementaux sur la priorité donnée à la lutte contre les exclusions.

Monsieur le ministre, vous nous parliez cet après-midi de fracture sociale. Voici comment vous voulez la traiter : en coupant les crédits qui permettent d'intervenir !

Dans un autre registre, mais tout aussi scandaleux, l'absence de contrôle par l'Etat et les autorités de tutelle de la gestion des entreprises publiques. On pourrait

même y ajouter la gestion de certaines municipalités. M. de Courson pourrait-il nous dire à quand, par exemple, remonte le dernier contrôle de la Cour des comptes sur les finances de la ville de Paris ?

M. Charles de Courson. Très peu de temps !

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes vague dans la réponse et je le comprends.

M. Charles de Courson. Il y a des contrôles tous les cinq ans.

M. Jean-Michel Fourgous. Parlez-nous des finances de Montreuil, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Elles ont été contrôlées l'année dernière ! J'ai un excellent rapport de la Cour des comptes. Si vous voulez, je vous le dédicacerai.

M. Charles de Courson. De la chambre régionale des comptes !

M. Jean-Pierre Brard. En effet. Nous n'avons pas droit à l'honneur de la Cour des comptes parce que nous ne défrayons pas suffisamment la chronique, nous !

En ce qui concerne la gestion des entreprises publiques et les insuffisances, pour le moins, du contrôle par l'Etat, je veux évoquer le scandale du Crédit lyonnais.

Les contribuables sont mis à contribution dans des proportions considérables pour combler les trous laissés par de piètres gestionnaires nommés par le Gouvernement et juridiquement irresponsables.

M. le ministre de l'économie et des finances. Lesquels ?

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget. Quel gouvernement ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est la même logique que la vôtre !

M. Hervé Novelli. Les socialistes apprécieront !

M. Jean-Pierre Brard. Une logique que nous n'avons jamais partagée, vous le savez bien.

Quand je dis « piètres gestionnaires », je ne suis pas sûr que l'adjectif soit bien approprié parce que ce sont des gestionnaires qui partagent, avec vous, les mêmes critères sur ce que doit être la gestion financière de notre société. Il n'y a pas, entre vos conceptions et celles de ceux qui ont conduit à cette situation, place pour une feuille de papier à cigarette !

Les contribuables en sont les victimes, mais aussi et surtout les salariés qui subiront des plans de licenciements massifs. Nous souhaiterions connaître le coût réel pour les contribuables du pillage de ce qui était un des fleurons des entreprises publiques.

M. Jean-Michel Fourgous. Quel fleuron ?

M. Jean-Pierre Brard. En contrôlant la gestion de ces entreprises, l'Etat pourrait s'épargner des dépenses injustifiées.

Dans le domaine des ressources nouvelles, j'ai déjà fait état d'un possible prélèvement exceptionnel sur le capital. Trouvez-vous normal – je l'ai déjà dit hier, mais M. Madelin n'était pas là – que le patron de Castorama ait pour fortune personnelle l'équivalent des revenus de 15 000 vies de smicards ? Trouvez-vous normal que le plus pauvre du club des milliardaires français, M. Afflelou, ait dans sa fortune personnelle 600 vies de smicards ?

M. le secrétaire d'Etat au budget. Et Tapie ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est la même farine frelatée dont nous ne voudrions pas pour faire le pain dont notre peuple a besoin !

M. Jean-Michel Fourgous. Vous êtes bien un vrai communiste !

M. Jean-Pierre Brard. Si vous voulez, on va parler de M. et Mme Bettencourt.

M. Jean-Michel Fourgous. Pour vous, il faut tuer les riches !

M. Jean-Pierre Brard. Non, il ne faut pas les tuer, il faut leur faire rendre gorge, ce qui est tout à fait différent ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Hervé Novelli. Belle conception !

M. Jean-Pierre Brard. Il faut les faire contribuer d'une façon équitable.

Mme le président. Monsieur Brard, ne vous laissez pas interrompre.

M. Jean-Pierre Brard. Trouvez-vous normal que Mme Bettencourt, tous les matins, sans avoir fait quoi que ce soit la veille, trouve au pied de son lit un million de francs ? C'est tout à fait scandaleux. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Pourquoi ne pourrait-elle pas contribuer davantage à la solidarité nationale ? L'idée de solidarité vous est tellement étrangère que rien que d'entendre le mot vous donne de l'urticaire !

M. Daniel Mandon. De l'eczéma.

M. Jean-Pierre Brard. De l'eczéma, ou même de la sclérose en plaques pour vous !

D'autres voies, moins radicales, existent qui ont pourtant été écartées de ce collectif. Un de nos collègues a regretté, en commission des finances, que le Gouvernement n'ait pas demandé davantage à certains redevables, notamment s'agissant des prélèvements libératoires, afin que l'objectif d'équité soit mieux pris en compte. Je corrige : « Afin que l'objectif d'équité soit pris en compte ». Ce n'était pas un député de gauche qui disait cela, mais ce collègue doit avoir quelques références sociales. Il a aussi le souci de l'effet d'affichage parce qu'il se dit qu'à beurrer sans cesse la tartine des privilégiés, vous allez casser la machine qui justifie votre logique.

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Vous pouvez expliciter ?

M. Jean-Michel Fourgous. N'importe quoi !

Mme le président. N'interrompez pas M. Brard, mes chers collègues, nous avons un ordre du jour chargé !

M. Jean-Pierre Brard. Merci, madame le président.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Ça suffit la tartine ! Cela fait une heure !

M. Jean-Pierre Brard. Si vous voulez, on va évoquer d'autres affaires parce que de l'argent, il y en a ; on en a déjà parlé cet après-midi.

M. d'Aubert, qui est un grand spécialiste puisqu'il a travaillé beaucoup sur la fraude, sait que les fonds qui échappent au fisc s'élèvent à environ 200 milliards de francs par an. Mais où voyez-vous des propositions dans ce collectif budgétaire pour récupérer une partie de cet argent ? Ce ne sont pas les RMistes ni les smicards qui

fraudent – vous le savez bien – mais les gens dont vous défendez ici les intérêts. Il ne faut pas s'étonner si après vous ne prenez aucune mesure pour leur faire rendre ce qu'ils ont conservé par devers eux.

Le rapporteur général a rappelé avoir suggéré au ministre de l'économie et des finances, lors de son audition par la commission, la hausse des prélèvements libératoires. Un beau geste, monsieur Auberger ! Mais M. Madelin n'a manifestement pas prêté attention à une proposition équitable au regard de l'effort demandé à l'ensemble des Français, effort d'ailleurs pour lequel ils chercheront en vain une quelconque compensation.

Le contrat initiative-emploi, destiné aux chômeurs de longue durée, qui devait avoir comme spécificité d'être un contrat à durée indéterminée mais qui, sous la pression du CNPF, pourra être à durée déterminée n'est pas, en tout état de cause, de nature à inverser la courbe toujours croissante du chômage.

Autre grande absence dans ce texte : la non-budgétisation de l'allocation dépendance, sur laquelle s'est pourtant engagée encore très récemment Mme Codaccioni, ministre chargé des relations entre les générations, à l'occasion d'une question orale de mon collègue Gilbert Biessy. Il est vrai que Mme Codaccioni avait d'autres occupations ces derniers jours puisqu'elle maniait les ciseaux de Mme Anastasie pour empêcher que des images, selon elle, obscènes, ne viennent orner nos murs dans la campagne contre le sida. On ne peut pas être à la fois au four et au moulin !

Quelle incohérence dans les discours gouvernementaux quand, en quinze jours, les propos d'un ministre sont démentis par le projet de collectif budgétaire.

Mais, plus fondamentalement, comment ignorer le gouffre existant entre le programme électoral du présidentiable Chirac et le texte concocté par le gouvernement du Président Chirac ?

Cette attitude doit être sanctionnée et, en conséquence, nous demandons à l'Assemblée nationale de bien vouloir adopter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. le ministre de l'économie et des finances. La question qui vient d'être posée n'appelle pas une longue réponse et elle n'est que l'utilisation facile de la procédure pour enfoncer des arguments qui relèvent moins de Karl Marx que de Groucho Marx ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Je pense que vous n'avez jamais été sensible au talent de l'un ou de l'autre, parce qu'il faut avoir pour cela un minimum de culture !

M. le ministre de l'économie et des finances. Je n'accepte pas que l'on puisse dire ici qu'il y a ceux qui défendent les intérêts du peuple et ceux qui défendraient les intérêts de je ne sais trop quel grand capital archaïque.

M. Jean-Pierre Brard. Vous !

M. le ministre de l'économie et des finances. Voilà une vision primitive du capital et du capitalisme.

M. Jean-Pierre Brard. Oui, c'est vous !

M. le ministre de l'économie et des finances. Cela supposerait, monsieur, que...

M. Jean-Pierre Brard. Ici on dit : « monsieur le député » !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... le capital détenu par l'Etat ait fait les preuves de sa supériorité sur le capital utilisé par l'initiative d'un peuple libre.

M. Jean-Louis Idiart. Bettencourt, c'est le peuple libre ?

M. le ministre de l'économie et des finances. C'est la raison pour laquelle je répondrai simplement à la question : quel intérêt défendons-nous ?

Il est clair que le Gouvernement et – j'en suis sûr – la majorité entendent défendre par ce collectif et par cette politique l'intérêt général et, tout particulièrement, celui des plus modestes (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*) ;...

M. Augustin Bonrepaux. Oh non ! C'est l'inverse !

M. Maxime Gremetz. Pas vous, pas ça !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... de ceux qui ne défilent pas dans les rues, de ceux qui ne portent pas de pancartes, de ceux qu'oublient les groupes de pression, de ceux qui ne font pas jouer leur pouvoir dans les antichambres ou les menaces devant les fenêtres des ministères. (*Vives protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Voilà pourquoi ceux-là méritent également d'être défendus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. On se fera entendre sous vos fenêtres !

M. Claude Bartolone. Rendez-nous Sarkozy !

M. le ministre de l'économie et des finances. Il est parfois des politiques qui, animées des meilleures intentions du monde, démontrent, au bout du compte, le fléau du bien.

M. Jean-Pierre Brard. Quand on est RMiste !

M. le ministre de l'économie et des finances. A vouloir toujours plus, comme je l'ai entendu, renforcer l'intervention publique de l'Etat, on creuse les déficits publics, ce qui rend l'argent cher et étouffe l'économie,...

M. Jean-Pierre Brard. C'est un disque rayé !

M. Jean-Michel Fourgous. C'est la réalité !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... on augmente les prélèvements obligatoires et parfois on fait les deux à la fois, ce qui décourage l'initiative et l'effort.

M. Maxime Gremetz. Je croyais qu'on avait changé d'époque, qu'on était sorti de la pensée unique.

M. le ministre de l'économie et des finances. Et qui, au bout du compte, paie la facture d'une telle politique, si ce n'est les chômeurs et les exclus ?

M. Didier Migaud. Pas vous, pas ça !

M. le ministre de l'économie et des finances. Voilà pourquoi, je le dis et le répète, par mes racines et de toute ma volonté, j'ai le sentiment de défendre autant le peuple que vous prétendez le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Maxime Gremetz. A Occident ? A Ordre nouveau ?

Mme le président. Personne ne demande la parole dans les explications de vote ?...

Je mets aux voix la question préalable.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

Discussion générale

Mme le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans la préparation du collectif budgétaire, le Gouvernement a dû prendre en compte l'ampleur du mécontentement, de l'inquiétude face au chômage, de l'aspiration au changement et à la justice, qui se sont exprimés lors des dernières consultations électorales. Ce que nous avons essayé de démontrer dans cet hémicycle, avec une autre sensibilité, avec notre personnalité, ne mérite pas que M. le ministre s'énervé comme il l'a fait il y a quelques instants.

M. Jean-Pierre Brard. Même Groucho Marx ne l'intéresse pas !

M. Jean Tardito. Il y a une immense attente de la part des Français. Le Gouvernement n'y répond pas avec l'audace qu'il avait annoncée, ni même, monsieur le ministre, avec l'audace que vous avez montrée lorsque vous nous avez présenté ce collectif budgétaire.

Le collectif apparaît en retrait par rapport à la déclaration de politique générale. Entre l'austérité et la relance, il révèle les contradictions d'une politique.

M. Alain Juppé, Premier ministre, a parlé cet après-midi de paradoxe et de décalage. Il ressent exactement les mêmes sentiments que ceux que je viens d'exprimer, mais il est enfermé, lui, dans ses propres contradictions.

Il est important de donner la priorité réelle à l'emploi, de reconnaître, après tant de plans d'austérité, que la consommation ne s'oppose pas à la relance économique, que l'augmentation du SMIC, quoique insuffisante, est un facteur de croissance.

M. Brard l'a rappelé, je le rappelle encore, l'actuel Président de la République a reconnu, pendant la campagne électorale que « la feuille de paie n'est pas l'ennemi de l'emploi. » Mais la contradiction ne se glisse-t-elle pas d'emblée quand la principale mesure consiste à relever la TVA, un impôt qui frappe inégalement la consommation selon les catégories sociales ?

M. le ministre de l'économie et des finances. Et le relèvement du SMIC ?

M. Jean Tardito. J'y viens, monsieur le ministre.

Pour le syndicat national unifié des impôts, en 1993, un smicard a eu son salaire amputé à hauteur de 8,3 p. 100 par la TVA alors que celui qui percevait 50 000 francs bruts par mois n'était touché qu'à hauteur de 5,9 p. 100. Le relèvement de la TVA ne contribue-t-il pas à creuser « la fracture sociale », quand une personne percevant le RMI paie en moyenne 2 270 francs de TVA par an ?

L'augmentation de la TVA aura des conséquences négatives pour de nombreuses industries, comme l'automobile, pour les collectivités locales, pour les consommateurs, le tourisme et les transports, pour les DOM-TOM qui viennent déjà de subir une hausse de la TVA qui a

creusé le chômage, ou encore – M. le président de la commission des finances, ancien ministre de la justice, y sera sensible – pour les justiciables qui auront un accès plus coûteux à la justice.

Comment peut-on parier, alors que la croissance est une exigence, que l'effet relance de 15 milliards de francs sera supérieur à l'effet récessif induit par une pression fiscale inégale et plus forte ?

Une réforme démocratique de la fiscalité ne devrait-elle pas tendre au contraire vers un taux zéro sur tous les produits de première nécessité ? On annonce 19 milliards de recettes supplémentaires cette année au titre de la TVA. Il serait possible, selon nous, d'obtenir des recettes autrement, en réduisant l'impôt fiscal des entreprises, en imposant une contribution de 10 p. 100 pour les contribuables assujettis aux tranches les plus élevées de l'impôt sur le revenu.

Quant au SMIC, ce n'est pas d'un simple coup de pouce dont il a besoin, mais d'un véritable « coup d'épaule » comme l'a demandé M. Louis Viannet pour la CGT.

L'INSEE indique, vous le savez, monsieur le ministre, que, net de prélèvements, le SMIC en 1994 s'est établi à 4 746 francs par mois, soit une baisse de 0,7 p. 100 en francs constants.

Vous savez aussi, monsieur le ministre, que le salaire moyen brut a augmenté de 1,1 p. 100 en 1994, mais que cette hausse a été absorbée par la hausse des prélèvements sociaux, aboutissant même, pour la première fois – M. Brard l'a rappelé – à une diminution de 0,1 p. 100, accentuant la dégradation que nous connaissons depuis 1990.

Pourquoi les hausses de salaires ne seraient-elles pas possibles, quand les entreprises ont réalisé, en 1994, 1 270 milliards de profits ? Selon les comptes de la nation, près de la moitié de ces profits ont alimenté les circuits financiers et la spéculation. N'est-ce pas là qu'il faut prendre l'argent et le réorienter, afin qu'il serve à l'emploi et à la formation, qu'il s'investisse enfin dans le pays ? Selon certains de vos propos qui m'ont été rapportés, monsieur le ministre des finances, vous ne seriez pas forcément opposé à cette idée de taxer les revenus qui ne sont pas réinvestis.

Certes, le Gouvernement propose de majorer l'impôt sur les sociétés de 10 p. 100, mais entre 1993 et 1994, 160 milliards supplémentaires ont été accordés au grand patronat. Chaque année, la reconduction des avantages fiscaux donnés par les différents gouvernements depuis des années aux entreprises représente 145 milliards de francs. Cet argent a-t-il servi l'emploi, les salaires, la formation ? Tout le monde sait bien que non. Comment être sûr que les nouveaux allègements serviront effectivement l'emploi ?

M. Jean-Michel Fourgous. Mais le grand patronat, c'est l'Etat !

M. Jean-Pierre Brard. C'est la même logique, il faut se mettre ça dans la tête !

M. Jean Tardito. Comment être sûr que cet argent sera utilisé à ce à quoi il est destiné ?

Selon un important rapport du Sénat – ce n'est pas *l'Humanité* ! – qui prend pour hypothèse le respect des critères de convergence de Maastricht, la France créerait 900 000 emplois, mais en raison de l'évolution des ressources en main-d'œuvre, « le nombre de chômeurs diminuerait seulement de 200 000 à l'horizon 2000 ».

Serait-ce là l'ambition du Gouvernement ? Répondre oui serait bien dangereux, quand on prétend réduire la fracture sociale.

Aujourd'hui encore, 35 000 suppressions d'emplois sont prévues dans les grandes entreprises. Le Gouvernement ne doit-il pas décider l'arrêt immédiat des licenciements économiques, et engager avec les entreprises et les salariés la réduction du temps de travail à trente-cinq heures ? On pourrait très bien, monsieur le ministre, s'inspirer, sur le terrain, des pistes que vous avez tracées cet après-midi.

Le contrat initiative-emploi, tel qu'il est présenté aujourd'hui, apparaît bien modeste par rapport à son objectif initial ! Votre majorité elle-même reconnaît que le plan pour l'emploi aura une montée en puissance lente. Faut-il rappeler qu'il y a plus de 1 200 000 chômeurs de longue durée et que le CIE, dans les dix-huit prochains mois, n'en concernerait que le quart ? De surcroît, si nous avons apprécié l'engagement d'en faire un contrat à durée indéterminée, moins de la moitié des emplois à créer en bénéficierait.

Suffit-il, comme l'a fait M. le Premier ministre, d'en appeler aux « entreprises citoyennes » pour inverser le processus de financiarisation de l'économie qui conduit toujours à arbitrer en faveur de la recherche de revenus financiers extérieurs contre l'investissement et l'emploi dans l'entreprise ? Les salariés qui se heurtent à une opacité complète sur l'usage patronal des fonds publics sont en droit de se montrer sceptiques sur leur soudaine rédemption. Le vice-président du CNPF, M. Kessler, n'a-t-il pas fait savoir « qu'aucun engagement n'a été pris » par cette organisation, assurant même que l'effet du plan sur l'emploi sera « égal à zéro ».

De nouvelles baisses de charges sociales, sous quelque appellation que ce soit, faute d'un réel contrôle par les salariés et les élus ne déboucheront pas sur des créations significatives d'emplois. Ce contrôle est décisif, car le meilleur gage de l'efficacité des dépenses engagées par l'Etat, c'est la transparence : une démocratie qui ne s'arrêterait pas aux portes de l'entreprise, en somme !

Tant que, pour un grand nombre de chefs d'entreprises, il sera plus rentable d'investir dans des opérations financières que dans la création de richesses réelles, l'argent public sera détourné de l'investissement et de l'emploi.

M. Jean-Pierre Brard. Absolument ! D'ailleurs le ministre de l'économie est parti chercher son manuel !

M. Jean Tardito. Certes, le projet relève l'impôt de solidarité sur la fortune, mais la nuit du 4 août de la justice fiscale est toujours à venir.

M. Jean-Pierre Brard. Ça donne des insomnies au secrétaire d'Etat !

M. Jean Tardito. Selon le syndicat national unifié des impôts, un actionnaire qui déclarerait 100 000 francs de dividendes ne paierait pas d'impôt alors qu'un contribuable déclarant la même somme devrait au fisc plus de 9 000 francs. Avec 200 000 francs de revenus, un actionnaire paierait 4 342 francs et un salarié 33 000 francs !

M. Maxime Gremetz. Voilà la justice dans ce pays !

M. Jean-Pierre Brard. La précarisation sociale !

M. Jean Tardito. Cette inégalité coûte cher à la France ! Pourquoi refuser de taxer les revenus financiers au même taux que les salaires ? Ce serait justice !

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui ! On voit que vous êtes un pédagogue !

M. Jean Tardito. Est-il défendable de maintenir une exonération de l'impôt sur les sociétés pour les jetons de présence...

M. Jean-Pierre Brard. Non !

M. Jean Tardito. ... et de supprimer – M. Brard l'a dit à deux reprises, et je le répète – aux salariés la remise forfaitaire liée à la CSG, soit 42 francs ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est mesquin !

M. Jean Tardito. Vous en êtes à ramasser les miettes dans la poche des pauvres !

Le Gouvernement invoque l'orthodoxie budgétaire devant la nouvelle poussée de fièvre du déficit. Mais ne sacrifie-t-il pas l'économie réelle en vendant Usinor-Sacilor, « à prix d'ami », selon un journal économique, à des actionnaires qui auront d'abord le souci de la rentabilité financière ?

Les privatisations effectuées entre 1993 et 1995 ont-elles réellement servi l'emploi et renforcé notre outil industriel ? Les privatisations ne créeront aucun emploi, vous le savez très bien. Le Gouvernement poursuit dans cette voie pour atteindre au moins 40 milliards de recettes de privatisations. Mais l'ampleur de la dette publique rend dérisoire l'appel aux privatisations pour la réduire. Le Gouvernement précédent – dont vous avez à supporter l'héritage ; si on ne le dit pas dans cet hémicycle, on le dit dehors –...

M. Jean-Pierre Brard. Un héritage calamiteux !

M. Jean Tardito. Je n'ai pas employé ce qualificatif, mais nous l'entendons parfois.

..., en retirant une centaine de milliards des privatisations, a dans le même temps alourdi davantage la dette de l'Etat.

Privatiser Usinor-Sacilor ou, demain, Renault, Thomson, France Télécom...

M. Maxime Gremetz. Ils n'osent pas pour France Télécom !

M. Jean Tardito. ... priverait à coup sûr notre pays des moyens originaux de la relance. Il faut donner au secteur public industriel et bancaire les moyens d'impulser le développement économique, tout en préservant ses missions de service public.

En ce qui concerne le Crédit lyonnais, il est urgent que le Parlement ait la possibilité de se prononcer sur un plan de sauvetage qui engage le budget de l'Etat pour au moins 50 milliards, et qu'il ne soit procédé à aucun licenciement.

Monsieur le rapporteur général du budget, je fais appel à votre mémoire, vous rappelez-vous ce 4 avril, où les députés furent mis au chômage sous prétexte qu'il n'y avait plus d'ordre du jour ? Peut-être M. le secrétaire d'Etat, qui était encore député à l'époque, s'en souvient-il aussi. N'a-t-il pas déclaré que c'était scandaleux, qu'il y avait au moins un point à inscrire à l'ordre du jour : le problème du Crédit lyonnais dont le plan de sauvetage allait être présenté au niveau européen sans que notre pays ait été consulté !

M. Jean-Claude Lefort. Et qui va payer ?

M. Jean Tardito. Ce sont des choses qu'il nous faut faire, sur lesquelles il faut nous interroger et peut-être même faire entrer dans le collectif budgétaire.

Le Gouvernement a-t-il raison d'attendre de la conjoncture, comme ses prédécesseurs, une baisse des taux pour relancer la croissance économique ? A aller au

gré de la conjoncture, comme un bouchon flotte sur la Méditerranée par temps de mistral, on se retrouve un jour en Corse ! C'est peut-être un pari de plus, mais ce n'est pas avec des paris de ce type que l'on créera massivement des emplois.

Le haut niveau de nos taux d'intérêt donne la mesure de notre dépendance à l'égard des marchés financiers. N'est-ce pas au contraire en retrouvant, à travers le budget, notre indépendance économique que nous pourrions dégager de nouvelles marges de manœuvre ?

Ces contradictions se retrouvent dans plusieurs autres chapitres du collectif ; ils ont déjà été évoqués mais je tiens à les rappeler. Je m'attacherai plus particulièrement à deux d'entre eux : le logement et les finances des collectivités territoriales.

Alors que le droit au logement est devenu un principe constitutionnel à part entière – il est dommage que M. René Beaumont ne soit plus là, lui dont les propos cet après-midi porteraient atteinte à ce principe – que les expulsions sont une réalité quotidienne, les priorités restent inchangées : un peu plus pour le logement des plus défavorisés ; tant mieux ! Poursuite prioritaire de l'accession à la propriété : pourquoi pas ?

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Non ! Tant mieux !

M. Jean Tardito. Oui, tant mieux, tant que les gens peuvent payer, que le fonctionnement des PAP leur permet de rester dans leur logement, et tant qu'ils ne sont pas expulsés parce que leur situation économique se détériore !

M. Maxime Gremetz. C'est juste ! Il faut les protéger !

M. Jean Tardito. Autre priorité, un effort important est consenti pour l'investissement locatif privé. Vous ne vous êtes pas écriés « tant mieux », je le dis pour vous !

Mais le logement social locatif est complètement oublié alors qu'il devrait être considéré comme une grande priorité nationale. Il est nécessaire, là aussi, de changer la logique qui fait que l'Etat gagne de l'argent sur le logement. En effet, le taux de TVA est supérieur à celui de la subvention !

La relance du logement social et, avec lui, du secteur du bâtiment pourrait, dès le présent collectif, s'appuyer, à niveau de subvention inchangé, sur une baisse de la TVA, dont le taux serait réduit à 5,5 p. 100, comme cela se fait déjà pour l'acquisition de terrains. On s'aperçoit, là encore, que vous trouvez plus d'intérêt à aider la construction privée à se développer, quitte à favoriser la spéculation.

L'amélioration du taux des emprunts et l'allègement de la charge financière des organismes est également nécessaire.

L'autre grand absent de ce collectif, cela a été dit plusieurs fois, ce sont les collectivités locales. Elles ont pourtant un rôle majeur à tenir pour réduire la fracture sociale. Elles sont confrontées à une augmentation considérable de leurs dépenses, notamment dans les secteurs concernant la vie des habitants. Encore faut-il qu'elles aient ou qu'elles conservent les moyens de les assumer. Même si le pacte de stabilité financière entre les collectivités et l'Etat mérite d'être étudié, il faut savoir sur quelle base, notamment de désertification, on va l'établir.

Est-il normal que les communes attendent deux ans avant d'être remboursées de la TVA sur leurs investissements, alors que le décalage d'un mois pour les entreprises a été supprimé par le dernier gouvernement ? La

majoration de deux points de la TVA devrait, pour ne pas pénaliser les collectivités, se traduire explicitement par une majoration à due concurrence du taux de compensation du FCTVA. Ce dernier passera à 14,777 p. 100 en 1997. Puisque le taux de TVA passe de 18,6 p. 100 à 20,6 p. 100, sera-t-il augmenté de deux points ? Il faudra bien qu'on nous le dise explicitement.

M. Charles de Courson. La réponse est claire !

M. Jean Tardito. Ça ne l'est toujours pas pour moi, monsieur de Courson !

Est-il juste que les communes soient contraintes d'emprunter aux taux prohibitifs des marchés financiers, alors que des multinationales, comme Eurodisney, peuvent bénéficier de la mansuétude des banques ?

M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai !

M. Jean Tardito. Est-il équitable, dans le même temps, que les actifs financiers échappent à la taxe professionnelle ?

Depuis 1985, la CNRACL est littéralement pillée par le biais de la surcompensation. Il est urgent d'abroger le décret du 28 décembre 1994 qui a accru de 3,8 points la cotisation des collectivités, communes, départements, hôpitaux. Ce taux d'appel de surcompensation doit impérativement être réduit, toutes les associations d'élus le réclament, et le Gouvernement se doit d'inscrire les crédits supplémentaires pour accroître sa contribution aux régimes déficitaires.

Enfin, il faut que la DGF soit explicitement abondée de 1,5 milliard de francs, comme l'a promis M. Balladur, en introduisant – ce qui est, d'ailleurs, dangereux – pour 1995, l'indexation sur la moitié de la croissance. C'est d'autant plus juste que les collectivités participent au développement de l'activité économique et que la majoration du taux de la TVA entraînera, dès le mois d'août, un surplus de charges de fonctionnement.

Une bataille sérieuse et sincère contre le chômage ne saurait se réduire à des prélèvements sur les familles pour financer de nouveaux cadeaux aux employeurs. Ne serait-il pas réaliste, par exemple, de prendre en considération la proposition des associations d'anciens combattants d'embaucher 350 000 chômeurs pour remplacer les anciens combattants d'Afrique du Nord autorisés alors à partir en retraite anticipée ? Ne vaut-il pas mieux payer des retraités que des chômeurs ? Et cela, sans alourdir les charges de l'État.

Voilà quelques-unes des interrogations que ce collectif nous inspire.

Les députés de notre groupe n'ont d'autre *a priori* – n'en déplaise à ceux que j'ai entendus tout à l'heure – que l'intérêt des Français. Dans une conjoncture délicate, il est vrai, le Gouvernement a une chance à saisir. Nous avons l'impression qu'il est en train de la laisser passer, se laissant prendre aux charmes de sirènes archaïques.

Ce collectif est en train de devenir la loi de finances des occasions manquées, parce que les critères d'austérité de Maastricht encadrent toute la politique économique et sociale. Certains s'en félicitent et y voient un gage d'orthodoxie financière. Mais, faute d'une rupture réaliste avec la gestion monétariste qui est mise en œuvre depuis des années, ce sont les Français qui en supporteront une fois de plus les conséquences, des conséquences qui peuvent être graves, nous en sommes tous convaincus.

Dans ces conditions, les députés communistes ne peuvent que voter contre ce collectif et feront, sous forme d'amendements, des propositions pour une véritable politique alternative donnant la priorité à l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme le président. La parole est à M. Michel Inchauspé.

M. Jean-Pierre Brard. C'est lui qui aurait dû être ministre ! (*Sourires.*)

M. Michel Inchauspé. Madame le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je vais essayer, après ce déferlement de pessimisme, d'apporter quelques bouffées d'optimisme à notre Assemblée.

Je remercie M. Jean-Pierre Brard pour les bonnes paroles qu'il a prononcées à mon sujet et lui dédie cette citation, puisqu'il connaît le latin : « *timeo Danaos et dona ferentes* ». (*Sourires.*)

Je confirme que le chiffrage que nous avons opéré en commission des finances, avec les services de l'Assemblée, permettait d'espérer qu'en n'augmentant la TVA qu'à partir du 1^{er} septembre, nous pourrions obtenir à peu près le résultat prévu, à savoir 17,4 milliards de francs de ressources pour l'État. Nous avions même établi que, sans mauvaises surprises, nous disposions d'une marge d'un peu plus d'un milliard de francs. Cela dit, je comprends parfaitement que les services du budget préfèrent être prudents.

La semaine prochaine, nous aurons l'occasion de créer un office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, dont le premier travail sera sans doute d'examiner cela de façon plus affinée. Nous saurons dans six mois si la surprise est bonne ou très bonne.

Il est de coutume que la formation d'un nouveau gouvernement soit l'occasion d'un réexamen et, le cas échéant, d'une modification de certaines dispositions de la loi de finances initiale, afin de prendre en compte les nouvelles orientations de politique économique et sociale, retenues à la suite, en l'occurrence, des événements que vous savez et, en particulier, de la nouvelle élection présidentielle.

C'est donc très logiquement que le Gouvernement nous soumet aujourd'hui le texte de son projet de loi de finances rectificative pour 1995.

Un collectif budgétaire, dirait M. le rapporteur général, c'est toujours un acte politique important de la part d'un gouvernement, un signal politique fort donné à l'opinion publique, qu'il s'agisse d'infléchir l'action de son propre gouvernement ou, surtout, d'affirmer de nouvelles priorités.

Mon propos ne remet naturellement pas en cause le rôle majeur qu'occupe, dans notre droit budgétaire, la loi de finances initiale. Elle est la traduction, en termes financiers, des choix effectués par le Gouvernement pour l'année qui vient. Mais, chacun d'entre nous en conviendra, la pratique budgétaire – je pense notamment au poids des services votés, qui nous amène à reconduire, d'une année sur l'autre, plus de 90 p. 100 des crédits ouverts – en atténue quelque peu la portée politique.

Nous le regrettons tous et espérons que la création d'un office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, ainsi que la volonté du Président de la République et de son gouvernement de faire en sorte que l'État dépense mieux, permettront de redonner à l'acte fondateur du budget de l'État que constitue la loi de finances sa pleine signification politique.

En tout état de cause, le projet de loi de finances rectificative que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, n'en manque pas.

D'abord, parce qu'il s'inscrit dans un contexte politique un peu particulier. Il fait suite à un changement institutionnel capital, à savoir l'élection d'un nouveau Président de la République. Il a donc bien évidemment vocation à mettre en œuvre, ou à tout le moins à commencer de mettre en œuvre, les engagements pris par le nouveau Président de la République, Jacques Chirac, pendant sa campagne. Il n'échappera à personne qu'il en porte singulièrement la marque.

Ensuite, il prévoit des ajustements significatifs, à hauteur de 64 milliards de francs, à la loi de finances initiale pour 1995 que nous avons votée à la fin de l'année dernière.

Ce texte, monsieur le ministre, est le texte de l'ambition et du courage, l'ambition de mobiliser la nation tout entière pour lutter contre le chômage, le courage d'engager avec volonté et fermeté le redressement de nos finances publiques.

En effet, ce projet de loi de finances rectificative prend toute la mesure du problème de l'emploi. Il est la traduction même de la priorité absolue accordée par le Gouvernement à la lutte contre le chômage.

Permettez-moi, dans un premier temps, de me réjouir, comme l'ensemble de mes collègues ici présents, de l'amélioration de la situation de l'emploi.

Depuis plusieurs mois, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE diminue – 14 700 en mai dernier. Mais, en dépit de ces chiffres encourageants, le nombre des chômeurs reste élevé dans notre pays – 3 250 200 à la fin du mois de mai – trop élevé pour espérer, à politique inchangée, une réduction sensible et rapide de la fracture sociale que nous observons tous, d'autant que le nombre des chômeurs de longue durée, en dépit d'une baisse de 0,1 p. 100 en mai, progresse sensiblement sur les douze derniers mois, avec une hausse de 6,5 p. 100, et que la durée moyenne du chômage s'est allongée de 36 jours sur l'année, pour s'établir à 425 jours.

Il était donc indispensable d'engager une action de grande ampleur contre le chômage. C'est ce que vous faites.

Les crédits que vous avez décidé d'ouvrir dans ce collectif sont à la hauteur des enjeux : 11,4 milliards de francs pour la fin de l'année 1995 et plus de 50 milliards de francs en année pleine. C'est la preuve, s'il en était besoin, de la priorité absolue qu'accorde le Gouvernement au problème de l'emploi.

Ces crédits, par leur importance, et par le ciblage que vous avez choisi, permettront une baisse sans précédent du coût du travail de ceux dont l'employabilité est la plus faible. Ainsi, les personnes faiblement qualifiées et les chômeurs de longue durée retrouveront, grâce à l'allègement des charges sociales sur les bas salaires et à la mise en place du dispositif du contrat initiative emploi, le chemin de l'entreprise. De leur côté, les jeunes, grâce aux mesures spécifiques qui les concernent, ne se verront plus offrir comme seule perspective d'avenir de longs mois d'attente avant d'entrer enfin dans la vie active.

La mobilisation nationale que vous avez décrétée doit s'appuyer sur l'ensemble des forces vives de notre pays, celles qui ont été trop longtemps bridées dans leur élan. Je pense aux PME/PMI. Ce sont elles qui recèlent l'essentiel de notre potentiel de création d'emplois.

Bien sûr, le collectif que nous examinons aujourd'hui n'a pas vocation à traiter, à lui seul, de l'ensemble des difficultés rencontrées par nos petites et moyennes entreprises, difficultés dans leurs relations avec l'administration, difficultés à exporter. Un autre texte de loi abordera ces questions.

Cependant, en plus des réductions de charges sociales prévues, il traduit une volonté d'alléger les contraintes, notamment financières, qui pèsent sur nos PME.

Faciliter l'accès de nos PME aux ressources financières constituait une priorité. Comme l'a fort bien exposé M. Beaumont, le doublement de la dotation de la SOFARIS, portée à 500 millions de francs, auxquels s'ajoute une amélioration des possibilités de financement à long terme des PME – relèvement des plafonds des versements ouvrant droit à réduction d'impôt au titre des souscriptions au capital des sociétés non cotées d'ici au 31 décembre 1996 et extension de l'abattement sur les revenus des capitaux mobiliers aux intérêts des comptes courants bloqués d'associés – constituent une première réponse à ce problème.

Cette mesure va énormément favoriser le développement des prêts CODEVI. Cela va peut-être vous surprendre, mais actuellement, les établissements financiers n'accordent pas autant de prêts CODEVI qu'ils le pourraient tellement il y a peu de demandes. Certains prétendent qu'on ne peut pas faire boire l'âne qui n'a pas soif. Cela dit, il suffit de lire aujourd'hui dans un grand quotidien du matin le rapport de la commission bancaire de la Banque de France. La concurrence est telle entre les établissements financiers qu'ils prêtent aux PME et même aux PMI à des taux inférieurs à ceux auxquels ils prêtent à l'Etat. Les OAT sont un peu au-dessus de 7 p. 100, et les établissements financiers prêtent à des petites entreprises, avec tous les risques que cela comporte, à sept ans et à dix ans, donc à moyen et à long terme, à un taux inférieur. Bref, l'atmosphère est très favorable au développement des investissements.

Le deuxième défi que vous nous proposez est d'engager sans tarder le redressement de nos finances publiques. Leur dégradation ne s'est pas faite en un jour, elle date de plusieurs années, mais il est temps aujourd'hui de réagir avec vigueur car il est économiquement dangereux de laisser perdurer la spirale infernale du déficit et de la dette.

L'accumulation, depuis plusieurs années, de déficits importants a conduit à une forte progression du niveau de l'endettement public. Or rien n'est plus néfaste pour la bonne santé de notre économie. En effet, toujours plus de déficits, c'est toujours plus de dettes, des taux d'intérêts toujours plus élevés. Je rappelle que le niveau des taux d'intérêt à court terme demeure, en France, encore supérieur à ce qu'il est en Allemagne, soit 2,75 p. 100. Comme M. le Premier ministre l'a souligné cet après-midi, il a déjà diminué d'un point en un mois.

Plus important, le poids croissant des charges d'intérêt de la dette réduit chaque année davantage les marges de manœuvre du Gouvernement, car aux facilités à moyen ou long terme demandées par le Trésor s'ajoutent les bons à taux variable, et cela a une incidence immédiate sur la charge de la dette.

C'est pourquoi il nous faut engager une action vigoureuse de redressement de la situation de nos finances publiques, pour consolider l'investissement, relancer la consommation et rétablir les conditions d'une croissance saine et durable.

L'objectif, ce n'est pas à nous, évidemment, de le dessiner, mais je pense que, comme le Premier ministre l'a indiqué cet après-midi, la prochaine loi de finances doit réduire de façon drastique le déficit.

J'ai lu dans les journaux qu'on parlait de rester à 320 milliards de déficit dans la prochaine loi de finances. C'est encore considérable et, à la suite des mesures qui seront prises et surtout du *reengineering* que vous envisagez dans le cadre de l'administration, l'objectif devrait être un déficit de 250 milliards au plus en 1996 et, espérons-le, de 200 milliards en 1997. Evidemment, il faut pour cela redéployer l'ensemble du travail des agents de l'Etat. En 1986 et en 1987, en ne créant pas d'emplois pour remplacer ceux qui partaient à la retraite, on était arrivé à redéployer les agents et on avait obtenu ainsi une diminution considérable de la charge de l'Etat. Autrement, les dépenses inutiles ne seront jamais remises en cause.

Tel est le message fort que le Président de la République a voulu faire passer pendant sa campagne. C'est un engagement qu'il a pris, c'est une action que nous devons entreprendre.

Ce collectif apporte une première réponse à la situation fortement dégradée de nos comptes publics.

En décidant de maintenir le niveau du déficit du budget de l'Etat à 322 milliards, hors recettes de privatisation, c'est un premier effort que le Gouvernement accomplit, évitant ainsi la dérive d'environ 50 milliards de francs de notre déficit budgétaire que nous aurions constatée en fin d'année si aucune mesure correctrice n'avait été adoptée.

Bien sûr, certains trouveront cet effort un peu lourd. C'est juste. Il était donc d'autant plus important qu'il fût équitablement réparti.

Ainsi, puisqu'il est question du déficit budgétaire, il était normal, et économiquement sain, que l'Etat montre l'exemple. C'est ce qui a été décidé dans ce collectif, qui procède à 21,6 milliards de francs d'annulations brutes de crédits par rapport aux dotations prévues en loi de finances initiale.

Cet effort de l'Etat doit bien évidemment être poursuivi. Ce n'est qu'une première pierre apportée à l'édifice de la transformation de notre Etat en Etat moderne. Reconnaissons qu'il était difficile au Gouvernement de procéder en deux mois à l'évaluation de l'ensemble de la dépense publique.

Il est vrai que, pour répondre à l'urgence, le Gouvernement a été conduit à relever le niveau de la pression fiscale dans notre pays. Cela ne devrait durer que jusqu'à ce que le niveau de nos déficits publics n'excède plus les 3 p. 100 prévus pour passer à la monnaie unique. Par ailleurs, cela permet de baisser le niveau des prélèvements sociaux, ceux-là mêmes qui alourdissent le coût du travail et freinent l'embauche.

L'effort des ménages et des entreprises s'élève à environ 40 milliards de francs. Il se décompose pour l'essentiel en trois mesures :

Un relèvement de deux points du taux normal de la TVA – nous en avons déjà parlé – dont on attend 17,4 milliards, espérons que ce sera davantage ;

Une majoration de 10 p. 100 de l'impôt de solidarité sur la fortune, qui devrait rapporter 900 millions de francs en 1995. Cela permet de faire contribuer les ménages les plus aisés à l'effort de solidarité nationale. De nombreux chefs d'entreprise sont concernés. Il ne faudrait pas les culpabiliser et les dissuader d'entreprendre ;

Une majoration exceptionnelle de 10 p. 100 de l'impôt sur les sociétés, qui devrait générer une hausse de 12 milliards de francs de nos recettes fiscales pour 1995.

L'effort que nous consentons tous aujourd'hui est de taille, j'en conviens, mais il est indispensable pour maintenir l'ensemble de nos déficits publics à 5 p. 100 du PIB cette année et préserver les chances de les ramener à 4 p. 100 en 1996 et 3 p. 100 en 1997.

Ce projet de loi de finances rectificative est un texte d'urgence. Les efforts qu'il engage devront naturellement être poursuivis dans les mois et les années qui viennent.

C'est pourquoi le groupe RPR votera ce texte, en signe de soutien à la politique que vous engagez, et dans l'attente de la prochaine loi de finances dont nous espérons beaucoup. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voilà enfin le fameux collectif censé concrétiser les promesses de la campagne électorale, censé contenir des mesures fortes pour sortir de la « situation calamiteuse » dans laquelle la France se trouve, selon les mots mêmes du Premier ministre.

Si la nomination du Premier ministre est intervenue rapidement, il nous aura fallu plusieurs semaines pour saisir comment le Gouvernement entendait tenir les promesses faites par le candidat Chirac, devenu aujourd'hui Président de la République, quel diagnostic il faisait réellement de la situation de notre pays et quelle traduction budgétaire tout cela, bien évidemment, impliquait.

Le 23 mai dernier, le Premier ministre, lors de son discours d'investiture, a fait de nombreuses annonces. A l'entendre, c'était à se demander s'il avait bien réalisé que la campagne pour l'élection présidentielle était terminée et que le candidat qu'il soutenait l'avait emporté.

Nous avons eu droit à un véritable discours de campagne électorale : de nombreuses promesses et aucune information sur les moyens de les financer. C'est vrai que le calendrier électoral incitait à la prudence, certaines mesures budgétaires étant susceptibles d'être impopulaires.

Les élections municipales sont maintenant derrière nous. On en sait donc davantage sur la réalité de la politique gouvernementale.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit, mais, une fois de plus, la façon dont ce collectif a été présenté illustre le peu de cas que le Gouvernement semble faire du rôle de l'Assemblée nationale et du Sénat : nous n'avons pu en avoir connaissance que huit jours après que le ministre de l'économie l'a présenté à la presse et à l'ensemble des Français. Comme premier acte d'un ministre de l'économie, il y a mieux à faire pour essayer de contribuer à la revalorisation du Parlement souhaitée par le président de notre assemblée.

Ce collectif se veut en rupture par rapport à la politique conduite précédemment. En fait, en contradiction avec le discours tenu pendant la campagne électorale et avec l'affichage, la politique proposée se situe dans une continuité parfaite, presque affligeante même, par rapport à celle conduite sous le gouvernement de M. Balladur. Les critiques que nous exprimons à son encontre restent d'actualité. Non seulement cette politique n'est pas effi-

cace pour lutter contre le chômage, mais, en plus, elle a pour conséquence d'aggraver les inégalités entre les Français.

Vous souhaitez tout d'abord afficher une rupture, même si je sens depuis quelques jours un relatif changement de ton chez le Premier ministre ou comme cet après-midi chez le ministre de l'économie.

Cette volonté de rupture, vous l'avez sans cesse affirmée tout au long de la campagne de l'élection présidentielle. Le candidat Chirac a affirmé à plusieurs reprises sa volonté de rompre avec la politique conduite sous les gouvernements socialistes, bien sûr, mais aussi sous le gouvernement Balladur, compte tenu du jugement qu'il porte sur l'état de notre pays après deux années de ce gouvernement : « L'endettement de l'Etat a progressé de 50 p. 100 en deux ans », dit-il. « Jamais la France n'a été aussi endettée en temps de paix. »

Un peu plus tard, il déclare également : « Depuis deux ans, j'ai tiré le signal d'alarme sur les déficits publics. Le rétablissement du sérieux de nos comptes publics est une nécessité. » Il est difficile d'être plus sévère !

Le collectif, tel qu'il nous est présenté, équivaut donc sans surprise à une condamnation sévère de ce qu'il convient d'appeler l'héritage Balladur. Si j'avais utilisé, si les socialistes avaient utilisé le terme « calamiteux », vous m'auriez, vous nous auriez trouvé excessifs. C'est pourtant celui employé par M. Alain Juppé lui-même.

J'y vois d'ailleurs un sens aigu de l'autocritique, puisque M. Juppé faisait partie du gouvernement de M. Balladur. M. Madelin, aujourd'hui ministre de l'économie, était également un membre influent de ce même gouvernement. Et c'est ce même ministre de l'économie qui parle, à propos de la situation des finances publiques aujourd'hui, de la situation la plus dégradée depuis 1945. C'est encore lui qui parle d'un collectif vérité.

C'est vous, monsieur d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget, qui parlez, toujours, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, de la nécessité de rétablir la vérité des comptes, ce qui sous-entend que le budget pour 1995 n'était pas sincère ! Vous illustrez d'ailleurs vos propos en reprenant des arguments que nous avons nous-mêmes développés au cours de la discussion budgétaire de la loi de finances pour 1995, puisque vous affirmez que plusieurs postes de dépenses ont été insuffisamment dotés par l'ancien gouvernement ou encore que des décisions prises n'ont pas vu le premier franc de financement. Bel exemple, effectivement, de manque de sincérité des comptes présentés par le gouvernement de M. Balladur !

Cette volonté de rupture, vous la mettez également en avant en ce qui concerne la présentation même du budget. Ainsi, vous affirmez que le gouvernement précédent a surestimé les recettes à attendre des privatisations prévues en 1995 d'une somme de l'ordre de 15 milliards de francs – excusez du peu ! Vous voulez en revenir, dites-vous, à une gestion orthodoxe des finances publiques et prévoyez l'affectation des recettes de privatisation à la recapitalisation des entreprises publiques et au désendettement de l'Etat, ce qu'avaient refusé de faire M. Balladur et M. Sarkozy, alors ministre du budget.

La rupture est également affichée avec l'annonce d'un certain nombre de mesures destinées à soutenir la consommation : augmentations du SMIC, du minimum vieillesse et des retraites. J'aurai l'occasion d'y revenir dans un instant.

J'ai lu dans un journal paraissant le dimanche les propos du secrétaire général du RPR sur la critique qui peut être formulée à l'encontre d'un parti de gouvernement d'être « godillot ». Mes chers collègues, je crois que vous allez ajouter une page dans l'histoire des assemblées, disons dociles, pour utiliser un terme qui ne vous provoque pas outre mesure. En effet, après avoir voté sans état d'âme une loi de finances pour 1995, vous allez approuver également sans état d'âme un texte qui équivaut à une condamnation sévère de ce que vous avez voté précédemment ; c'est sans doute ce que le président de l'Assemblée nationale appelle la volonté des parlementaires d'affirmer leur identité par rapport au gouvernement, quel qu'il soit.

Mais, plus sérieusement, votre approbation massive de ce collectif trouve peut-être davantage son explication dans le fait qu'il se situe dans la continuité de la politique conduite par M. Balladur depuis 1993, et le rapporteur général, afin de ne pas apparaître en contradiction, a bien insisté sur ce fait.

Le changement fort de politique annoncé par le ministre de l'économie et des finances et la volonté de rupture avec tous les gouvernements précédents ne vont pas, en fait, au-delà de quelques petites mesures qui se révèlent être d'affichage, plus que réelles.

Continuité, d'abord, dans l'insincérité des comptes. Monsieur le secrétaire d'Etat au budget, vous interveniez souvent en commission des finances, autrefois, pour protester contre une présentation, qui n'était pas toujours convenable, des comptes de la nation. Comme celle de votre prédécesseur, votre présentation des comptes n'est pas tout à fait sincère. Je donnerai deux exemples. Vous annoncez que la majoration de l'allocation de rentrée scolaire sera reconduite mais vous ne la financez pas. Vous faite également complètement l'impasse – excusez du peu ! – sur les déficits sociaux.

Continuité, aussi, dans la politique conduite.

Vos réponses face à la situation économique et au chômage sont les mêmes que celles de vos prédécesseurs. Après avoir expliqué que la politique de M. Balladur n'était pas efficace, que ses propositions n'étaient pas à la mesure des problèmes du pays, après avoir beaucoup promis, après nous avoir annoncé une « révolution culturelle », vous rechaussez, messieurs les ministres, les bottes de vos prédécesseurs en ne comptant que sur l'abaissement du coût du travail pour réduire le chômage, ainsi qu'en alourdissant les impôts payés par les Français, de préférence ceux qui sont acquittés par le plus grand nombre et les plus modestes.

En fait, mes chers collègues, en votant ce collectif, contrairement à ce qui est affiché, vous ne contredirez pas le vote que vous avez exprimé à l'occasion de la loi de finances pour 1995. Vous restez logiques avec vous-mêmes. C'est si vrai que notre rapporteur général s'est publiquement interrogé sur l'efficacité des allègements proposés sur les bas salaires, en rappelant que des dispositifs de montants comparables ont été mis en œuvre au cours des années précédentes sans avoir les effets attendus. C'est du Balladur sans Balladur. A défaut d'avoir eu une satisfaction sur le plan électoral, je suis persuadé que l'ancien Premier ministre devrait trouver là un certain réconfort moral. Mais les Français mettront sûrement très peu de temps à s'en rendre compte et ils ne manqueront de vous réserver en 1998 le même sort électoral qu'ils lui ont réservé !

Souvenez-vous de la stupéfaction de M. Juppé, alors ministre des affaires étrangères, en mars dernier, qui trouvait scandaleux qu'on puisse geler 17 milliards de francs de crédits ; vous, vous proposez l'annulation d'un peu plus de 21 milliards de francs de dépenses.

Vos mesures en faveur de l'emploi présentent peu d'innovations et, de ce fait, risquent d'être peu efficaces pour lutter contre le chômage.

L'environnement international reste favorable à une reprise économique et j'ai trouvé que le ministre de l'économie faisait preuve de beaucoup de culot et d'insincérité lorsqu'il a osé comparer les situations économiques de 1993 et de 1995. En effet, on ne peut pas raisonner de la même façon lorsque le taux de croissance est légèrement supérieur à 3 p. 100 et lorsqu'il est négatif, comme c'était le cas en 1993. Si vous voulez une plus grande rigueur dans la présentation et l'analyse des comptes, évitez de recourir à des arguments qui ne tiennent pas.

L'environnement international, dis-je, reste favorable, et l'économie française a des atouts, avec une croissance de l'ordre de 3 p. 100, ce qui a pour effet de créer de 350 000 à 400 000 emplois. Votre plan se propose d'accentuer ces créations. Comme M. Balladur, vous comptez avant tout sur la réduction du coût du travail et vous proposez donc un allègement des charges. Mais votre plan fait l'impasse sur la profonde mutation dans laquelle nous entraînent les progrès technologiques. La quantité de travail disponible a tendance à diminuer et je m'inscris en faux à cet égard contre les propos qu'a tenus cet après-midi M. le ministre de l'économie.

La répartition du temps de travail, la réduction de la durée du travail, la politique du temps choisi, la place du travail dans la vie de chacun sont des problèmes fondamentaux, mais vous n'en dites malheureusement pas un mot. Vous commettez l'erreur tragique de considérer que la quantité de travail est indéfiniment extensible et liée à la seule croissance quantitative.

J'avais l'impression, en écoutant M. Madelin d'entendre Mme Thatcher et M. Reagan réunis. Quand on voit le résultat des politiques qu'ils ont menées, on peut être inquiet pour l'avenir de notre pays !

Vous traitez le chômage comme un phénomène conjoncturel alors qu'on reconnaît de plus en plus qu'il est devenu structurel. Vous proposez quelques mesures positives mais vous faites l'impasse sur certaines de vos promesses, qu'il s'agisse de la retraite, d'une répartition différente du temps de travail ou des promesses que vous avez faites aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

Les quelques mesures positives que vous proposez se révéleront malheureusement très insuffisantes et, comme vous l'avez dit vous-même au cours de la campagne pour l'élection présidentielle, elles ne sont pas du tout à la hauteur du problème. Comme votre prédécesseur, vous faites le pari de la relance de la consommation mais, contrairement à lui, et afin de rendre plus crédible votre discours, vous annoncez un certain nombre d'augmentations : du SMIC, du minimum vieillesse, des retraites. Toutefois, parallèlement, vous prenez des mesures d'augmentation des impôts qui annuleront l'effet de ces dispositions, pénaliseront les plus modestes des Français et seront autant de freins à la reprise de la consommation.

Le Premier ministre a lui aussi fait preuve d'un certain culot en parlant ce matin d'impôts « neutres » pour l'emploi. Un peu de sérieux et d'honnêteté dans l'argumentation fait apparaître que les augmentations de la fiscalité et des prélèvements obligatoires auront bien évidemment des conséquences sur le marché du travail.

Le point faible de notre croissance retrouvée est son inégale répartition dans l'économie. Secteur par secteur, c'est surtout l'industrie, stimulée par la reprise des échanges et la demande des biens d'équipement, qui tire la croissance. Le secteur tertiaire et celui du commerce sont un peu à la traîne. Celui du BTP, après des résultats positifs en 1994, se replie, du fait notamment d'un manque de dynamisme du marché de l'immobilier. Globalement, le taux d'autofinancement des entreprises reste élevé, mais le dynamisme de l'investissement productif est gravement hypothéqué par l'atonie de la consommation et de la demande finale.

Votre politique aura vraisemblablement pour effet de conforter cette situation. Dans le collectif pour 1993, M. Balladur avait augmenté sensiblement la CSG. Vous choisissez, vous, une voie différente, encore plus inéquitable, celle de l'augmentation de la TVA.

Mais vous n'oubliez pas non plus la CSG car, en supprimant la remise forfaitaire de 42 francs, vous allez l'augmenter également pour un certain nombre de personnes. Et, pour quelqu'un qui gagne 6 000 francs, cette suppression va représenter 0,7 point d'augmentation de la CSG, en attendant la modification que vous prévoyez pour la prochaine loi de finances.

La participation aux efforts que vous demandez n'est pas la même pour tous. Habilement, vous proposez une augmentation de l'ISF. Cette mesure est très symbolique et reste très en dessous de ce que la vraie solidarité est en mesure d'exiger de la part des plus fortunés.

Vous auriez pu davantage demander aux revenus du capital. Les études montrent qu'une faible partie des revenus de capitaux immobiliers est prise en compte dans le calcul de l'IRPP. Alors que les déductions ou réductions d'impôts sont déjà importantes et que 55 p. 100 des allègements bénéficient aux 10 p. 100 de foyers ayant les plus hauts revenus, vous proposez dans le collectif d'augmenter encore certains de ces allègements.

En l'état actuel de notre fiscalité, un salarié qui perçoit 200 000 francs aura, s'il est célibataire, un taux de pression fiscale de 16,7 p. 100 ; un actionnaire qui perçoit la même somme se verra appliquer, quant à lui, un taux de 2,2 p. 100 seulement.

Vous avez là une marge de progression permettant d'aller vers une plus grande justice fiscale et sociale.

Le relèvement de l'impôt sur les sociétés de 33,3 à 36,6 p. 100 procède du même esprit. Nous avons l'un des taux d'impôt sur les sociétés les plus bas de la Communauté européenne. La moyenne est de 40,1 p. 100. L'Allemagne, que vous avez citée à plusieurs reprises, monsieur le ministre de l'économie, a la plus forte taxation des pays de la Communauté, soit 50 p. 100, sur les profits des entreprises.

M. le ministre de l'économie et des finances. Distribués ou non distribués ?

M. Didier Migaud. Les entreprises sont appelées à participer à l'effort à hauteur de 12 milliards de francs. L'affichage est là. Mais, parallèlement, les allègements, les exonérations ou les primes en faveur des entreprises représentent un montant presque équivalent. Il faut ajouter qu'en année pleine ces mesures correspondront à plus de 40 milliards de francs supplémentaires en faveur des entreprises.

L'essentiel des recettes provient de l'augmentation de la TVA : 55 milliards en année pleine. Or c'est l'impôt le plus injuste, et une étude de l'OFCE dont j'ai eu

connaissance ce matin précise que cette augmentation aura une incidence négative sur l'activité et un coût macro-économique relativement élevé.

Ce matin, le rapporteur général est parti de l'idée que plus les revenus sont élevés, moins on achète des produits de consommation courante supportant le taux réduit et plus on s'offre des produits de luxe supportant le taux majoré. Vue sous cet angle, la TVA pouvait effectivement être présentée, notamment au début des années 1980, comme un impôt légèrement progressif.

Mais quand on examine les choses d'un peu plus près, on s'aperçoit que ce raisonnement et ses résultats sont trompeurs. Un économiste a ainsi récemment démontré que le taux de prélèvement réel de la TVA sur le revenu disponible tombait de 9,84 p. 100 en moyenne pour les salariés à 1,06 p. 100 pour les professions indépendantes. Là aussi, monsieur le rapporteur général, votre raisonnement de ce matin était quelque peu spéculatif.

Mme le président. Monsieur Migaud, pouvez-vous conclure, je vous prie ?

M. Didier Migaud. Je conclus, madame le président.

Si ce collectif marque une rupture, c'est avec les engagements du candidat Chirac, qui s'était engagé à réduire le poids des impôts et des charges, estimant que, dans notre pays, l'excès d'impôt aboutissait à un étouffement de l'économie et à une perte de recettes pour l'Etat.

Le même candidat nous expliquait que les recettes pour réduire les déficits allaient venir de la diminution du chômage, qui serait elle-même provoquée par la croissance.

En réalité, ce collectif prévoit près de 40 milliards de prélèvements supplémentaires pour les six prochains mois et une étude toute récente de l'INSEE montre combien l'augmentation des prélèvements obligatoires et sociaux pèse sur le pouvoir d'achat.

En conclusion, ce collectif est en contradiction avec les engagements pris, c'est un collectif en trompe-l'œil, l'efficacité des mesures pour l'emploi n'a pas été prouvée et les mesures fiscales proposées sont profondément injustes.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que les députés du groupe socialiste et apparentés votent contre votre projet de collectif pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Gantier. Nous tombons de haut !

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, après l'immense espoir qu'a fait naître l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, le projet de loi de finances rectificative que vous nous présentez aujourd'hui est au fond le premier acte majeur du nouveau gouvernement en matière économique et sociale.

Le groupe UDF aborde ce collectif budgétaire avec un triple objectif : apporter un soutien loyal et constructif au Gouvernement, revaloriser le rôle du Parlement et ne pas décevoir les Français.

Pourrons-nous, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, apporter ensemble quelques améliorations à cette loi de finances rectificative ? Je l'espère.

Nos amendements, nos remarques et nos critiques éventuelles seront-ils acceptés comme relevant de notre rôle de législateur, de contrôle et de proposition, ou seront-ils interprétés comme des critiques hostiles au Gouvernement ?

Le Premier ministre, cet après-midi, du haut de cette tribune, a reconnu qu'amender n'était pas dénigrer. Ce débat va donc permettre de tester notre capacité, ainsi que la volonté du Gouvernement de parvenir à un dialogue constructif sur cette loi de finances rectificative.

Face aux espoirs et aux attentes, ce collectif budgétaire est un premier départ et un dernier pari.

C'est un premier départ du Gouvernement que nous soutenons en faveur de la réduction des déficits, de la lutte contre la fracture sociale et de la lutte contre le chômage.

Nous avons noté la volonté du Gouvernement de répartir équitablement entre les Français l'effort de redressement national qu'il engage ; les ménages y prendront leur part avec l'augmentation du taux de la TVA, qui sera compensée en partie par une augmentation du SMIC, les entreprises avec l'impôt sur les sociétés et les administrations avec les économies qui leur seront demandées. C'est un premier départ vers la lutte contre l'exclusion.

La situation sociale de notre pays, nous la connaissons tous : plus de 3,2 millions de chômeurs, 1,22 million de chômeurs de longue durée, 3 millions de personnes considérées comme pauvres, presque 8 millions de personnes considérées comme socialement fragiles, plus d'un million de personnes bénéficiant du RMI, un manque de logements sociaux évalué à un million. Vous avez dû, c'est vrai, agir dans l'urgence.

Face à cette situation, vous avez créé le contrat initiative-emploi. Le groupe UDF le considère davantage comme une mesure d'insertion que comme une mesure de lutte contre le chômage. Nous n'en contestons aucunement la portée et l'utilité, mais nous ne pouvons pas ne pas nous interroger sur le coût de cette mesure : 21 milliards en année pleine et 14 milliards si l'on retire les contrats de retour à l'emploi. Nous ne ferons pas l'économie, dans les mois et les années qui viennent, de l'analyse coût - efficacité de la dépense publique.

Ce collectif est aussi un premier départ dans la lutte contre le chômage. Un effort de 5,4 milliards de francs a été consenti pour réduire les charges sociales sur les bas salaires et une action a été menée afin d'améliorer le financement des PME-PMI et de renforcer leurs fonds propres, sans compter le plan logement pour les logements sociaux et l'abaissement des droits de mutation.

Nous avons également apprécié les premiers efforts tendant à assainir et à maîtriser les dépenses publiques, et votre volonté de réduire la dérive budgétaire, qui est de 49 milliards depuis le début de l'année ; vous avez eu raison, monsieur le ministre, de rappeler que pratiquement tous les gouvernements en étaient responsables collectivement. Vous avez également manifesté une volonté de vérité des écritures comptables. Vous voulez faire en sorte, comme la commission des finances l'avait réclamé il y a deux ans, que le fruit des privatisations serve bien à diminuer l'endettement et à recapitaliser les entreprises publiques, et non pas à diminuer un peu artificiellement le déficit. Voilà un premier départ qui mérite notre soutien, et j'espère que nous pourrons l'améliorer ensemble.

C'est aussi un dernier pari. Je le dis sans aucun pessimisme, mais en étant conscient de l'immense espoir que vous avez fait naître et de notre volonté - M. le président de la commission des finances l'a précisée cet après-midi - de vous aider à tenir ce pari de la lutte contre le chômage, qui est la priorité du groupe de l'UDF.

Le Gouvernement a parié sur ce cercle vertueux qui consiste à afficher une réelle volonté de réduire les déficits publics, laquelle doit enclencher une baisse des taux d'intérêt sur les marchés, baisse qui doit encourager la croissance, donc créer des emplois, ces emplois conduisant à réduire le déficit. C'est un pari sur la rationalité des marchés, au moment où la réduction des taux d'intérêt est timide – 0,25 p. 100 seulement depuis l'annonce du plan, même si elle est de 1 p. 100 depuis un mois – et au moment où l'INSEE révisé légèrement à la baisse les prévisions de croissance économique – 3,1 p. 100 au lieu de 3,3 p. 100.

Vous avez rappelé avec force raison, monsieur le ministre, que nos taux d'intérêt réels étaient parmi les plus élevés depuis la Seconde Guerre mondiale et qu'un gain de deux points nous apporterait de l'oxygène en nous faisant gagner près de 80 milliards : 50 milliards pour nos entreprises privées et 30 milliards pour nos entreprises publiques.

La question n'est pas tant, aujourd'hui, de savoir quelle politique il faut mener que d'en afficher clairement une. Il n'est pas facile de combattre parallèlement les déficits et le chômage car c'est, au fond, contre le chômage qu'il faut lutter en priorité. L'analyse de la dérive budgétaire de 49 milliards montre que le déficit a deux raisons essentielles. La première est la hausse des taux d'intérêt, qui est à l'origine d'une dérive de 12 milliards. La seconde raison est le chômage : plus de 7 milliards de la dérive budgétaire 1995 sont dus à l'augmentation des mesures en faveur de l'emploi, et 5,4 milliards à celles en faveur du RMI.

La lutte contre les déficits passe donc par la lutte contre le chômage et non l'inverse. C'est donc cette volonté de lutter contre le chômage qui réduira nos déficits, car ce sont les Français qui ont élu Jacques Chirac à l'Elysée, pas les marchés !

Pendant la campagne électorale, nous avons indiqué avec raison que ce ne serait pas en augmentant les impôts que nous réduirions nos déficits. Cela dit, dans un premier temps, s'il y a urgence, nous vous soutiendrons dans ce sens. Mais la lutte contre le chômage passe, à terme, par la création d'emplois qui génèrent des recettes. Ce sont en effet ces recettes, ainsi que la réalisation d'économies grâce à une volonté de dépenser mieux et non de dépenser plus – c'est votre propre formule et elle est bonne – qui permettront la réduction des déficits. M. le président de la commission des finances a insisté sur la nécessité de réaliser plus d'économies dans le projet de finances pour 1996, tant sur le plan social que s'agissant de nos administrations, et il a raison.

Et puis, il y a aussi un pari sur le chômage. Le groupe de l'UDF attendait et attend une mesure forte et simple de réduction des charges sociales sur les bas salaires. C'est un débat intéressant et je sais que vous préférez que l'on parle de réduction des charges sur les salaires de secteurs à faible valeur ajoutée. Bref, il conviendrait d'adopter une mesure vigoureuse et clairement orientée vers la baisse des charges, de renforcer le travail à temps partiel et, à terme, de supprimer toutes ces techniques de traitement social du chômage qui deviennent de plus en plus illisibles et compliquées et dont l'efficacité est de plus en plus remise en cause. Nous attendons donc le projet de loi de finances pour 1996, et vous aurez notre soutien total pour de telles mesures.

Il est encore un pari que nous faisons volontiers avec vous, c'est celui selon lequel, finalement, l'effet récessif des 38 milliards de prélèvements que vous êtes contraints d'opérer ne l'emportera pas sur l'effet relance du plan

emploi de 15 milliards, la montée en charge du plan emploi l'emportant très rapidement sur ces prélèvements : 1 p. 100 du PIB en année pleine. La dynamique résultant de la baisse des taux d'intérêt aura un effet de relance face à cette ponction fiscale transitoire. Nous l'avons bien noté ce matin, monsieur le ministre.

Le dernier pari important porte sur les créations d'emplois. Le Premier ministre nous a rappelé ici la conception de l'entreprise citoyenne et a souhaité que les partenaires sociaux quels qu'ils soient jouent le jeu. Nous souhaitons réussir avec vous, mais atteindre l'objectif de 700 000 créations d'emplois, cela suppose que les partenaires sociaux réussissent à créer 150 000 emplois avec la baisse des charges, 150 000 emplois, comme ils s'y sont engagés, grâce aux mesures pour les jeunes, plus de 300 000 emplois avec le CIE. On peut réussir, mais c'est un pari difficile. En effet, d'après le ministère du travail lui-même, sur 100 personnes qui entrent dans ces systèmes d'aide à l'emploi, seulement 20 environ sortent du chômage du fait de l'effet d'aubaine, du taux de flexion et des effets de substitution. C'est néanmoins un pari que nous faisons volontiers avec vous.

Le groupe de l'UDF souhaite également pouvoir, avec vous, améliorer le collectif ; et nous en reparlerons au cours de la discussion des amendements. M. le rapporteur général, la commission des finances et quelques parlementaires de notre groupe ont déposé une proposition de loi pour aider le Gouvernement à trouver une recette supplémentaire de TVA de 1,4 milliard environ. Puisse-t-il maintenant considérer avec bienveillance certaines de nos préoccupations, s'agissant notamment des procédures de consolidation des contrats emploi-solidarité, que nous souhaiterions maintenir à cinq ans alors que vous vouliez les réduire à deux ans dans votre projet initial.

Par ailleurs, même si je sais bien que cela peut être un moyen de réaliser quelques économies, le projet de loi vide de son sens l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise en la réservant aux seuls chômeurs de longue durée.

En commission, nous avons trouvé un juste compromis sur le vaste sujet de la compensation de l'abaissement des droits de mutations pour les départements et les régions, qui sont lourdement pénalisés car, à déplacer le déficit de l'Etat sur les collectivités locales, nous ne gagnons rien au regard des critères de Maastricht sur le plan global.

Peut-être pourrions-nous maintenir à 0,10 p. 100 la contribution sociale de solidarité sur les salaires, contribution un peu archaïque qui taxe le chiffre d'affaires, et par conséquent les entreprises qui exportent.

Mais, en dehors de ces amendements conjoncturels, le groupe de l'UDF souhaite pouvoir sans tarder ouvrir avec vous les vrais chantiers des réformes de structure, c'est-à-dire une vraie réforme de l'impôt sur le revenu, trop progressif dans notre pays alors que les charges sociales ne le sont pas assez, le rapprochement de l'IRPP et de la CSG et le chantier de la transmission des entreprises auquel vous êtes attaché. Il faut en effet savoir que plus de 12 p. 100 des entreprises connaissent des défaillances au moment de la transmission. Or, dans les dix ans qui viennent, plus de 600 000 feront l'objet d'une transmission.

Il faut également engager le grand chantier des économies. Notre assemblée va bientôt, en liaison avec la commission des finances, se doter d'un outil d'évaluation et de contrôle pour aider le Gouvernement à réaliser des

économies, non pas seulement sur les crédits de report ou sur des investissements, mais aussi sur le fonctionnement, ce que nous souhaitons tous.

Enfin, il est un grand chantier de structure qui me tient à cœur, celui de l'épargne-retraite. Je sais, monsieur le ministre, que vous y êtes attaché, mais que Maignon témoigne d'un peu plus de frilosité. Sachez toutefois que les parlementaires, la commission des finances, ont beaucoup travaillé sur ce sujet. En collaboration avec le Sénat, nous avons élaboré un rapport et nous pourrions expérimenter la revalorisation du Parlement en nous en servant pour prendre le temps de réfléchir, consulter les partenaires sociaux et déboucher sur cette grande réforme qui doit renforcer à la fois le pouvoir d'achat des Français pour leur retraite et les fonds propres des entreprises. C'est, au fond, une véritable réforme de société à laquelle nous tenons.

Pour conclure, nous ne pourrions atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé dans le projet de loi de finances pour 1996 de ramener le déficit du PIB de 322 milliards à 275 milliards sans certaines des réformes de structure que j'annonçais. Vous avez dit, monsieur le ministre, que la monnaie unique serait notre récompense. C'est vrai, à condition qu'elle ne soit pas présentée comme une sorte d'arme magique contre le chômage, ce qui risquerait de décevoir, ou comme le résultat d'une lecture très technocratique des critères de Maastricht qui doivent d'ailleurs être évalués en tendance au risque d'être impopulaires. La monnaie unique, à laquelle l'UDF est attachée, c'est en effet une volonté politique de rapprocher nos économies, de les faire converger à travers de vraies réformes de structure.

Dans l'attente des vraies réformes de fond qu'il attend avec confiance pour le projet de loi de finances pour 1996, le groupe de l'UDF votera le projet de loi de finances rectificative de transition que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen de ce projet de loi de finances rectificative intervient au moment où nous pouvons déjà juger des effets de la loi de finances initiale sur les moyens en postes d'enseignants dont disposeront les écoles pour la prochaine rentrée.

Autant l'exprimer tout de suite, je regrette avec plusieurs collègues, dont M. Jean Desanlis et M. Marc Le Fur, que ce projet ne comporte pas de moyens supplémentaires en personnels pour les écoles de nos départements ruraux.

A de nombreuses reprises depuis 1993, les deux Premiers ministres successifs ont très justement répondu aux inquiétudes des élus et de la population des zones rurales en prenant l'engagement de lutter contre tout ce qui peut aggraver le déséquilibre du territoire et accélérer la désertification de nos zones rurales. Le vaste débat national et la discussion, ici même, du projet de loi sur l'aménagement du territoire ont confirmé la nécessité d'une politique de rééquilibrage du territoire. C'est pourquoi je me permets de me faire l'écho de l'étonnement et de l'opposition de certains élus face aux mesures de suppression de postes d'enseignants prévues pour la prochaine rentrée dans des départements ruraux comme celui que je représente ici.

Ces mesures de suppression, une trentaine pour le département de Loir-et-Cher, auront malheureusement pour effet, si elles sont mises en œuvre, de réduire à deux niveaux surchargés des écoles maternelles, de faire passer à plus de vingt-cinq élèves en difficulté des classes classées en ZEP, de décourager les coûteux efforts de regroupements pédagogiques, pourtant bien nécessaires en zones rurales, réalisés depuis plusieurs années par des communes soucieuses de maintenir un enseignement de qualité dans leurs murs, de rendre moins attrayantes aux yeux des familles et, donc, de fragiliser les écoles élémentaires obligées d'offrir des classes à plusieurs niveaux, de priver de moyens humains des écoles qui ont des objectifs sociaux spécifiques comme l'accueil des gens du voyage, des orphelins, des enfants des IME. Je pense à des exemples précis.

Je ne conteste pas le travail de sélection réalisé par les inspecteurs d'académie dans le cadre des contraintes qui leur sont imposées, mais nous ne pouvons pas accepter que la priorité à l'éducation, voulue par le Gouvernement et par le Parlement et formalisée dans le nouveau contrat pour l'école, se traduise par une telle réduction des moyens disponibles dans les départements ruraux. Il faut que l'Etat arrête d'appliquer une logique d'apparence qui permet, par exemple, de supprimer cinq postes lorsque les effectifs baissent d'une centaine d'élèves, comme si les élèves manquants étaient miraculeusement inscrits dans cinq classes et non pas répartis sur quelques dizaines d'écoles comme c'est malheureusement la réalité.

Il faut que l'Etat arrête de gager, dans un même département, chaque ouverture de poste – et les ouvertures sont souvent nécessaires – par une fermeture corrélative. En effet, cette règle détruit inexorablement les maillons les plus fragiles de notre réseau éducatif, c'est-à-dire presque toujours les zones rurales en difficulté.

Je souhaite que le Gouvernement mobilise tous les moyens budgétaires déjà votés lors de la dernière loi de finances pour compléter d'ici à la prochaine rentrée – il y a urgence – les dotations insuffisantes de certains départements ruraux.

Je souhaite aussi, pour conclure, que notre prochain budget, en cours de préparation, comporte les moyens supplémentaires vraiment indispensables pour mener une politique éducative de qualité et atteindre les objectifs fixés par le nouveau contrat pour l'école et par la nouvelle politique de rééquilibrage du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Louis Idiart.

M. Jean-Louis Idiart. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je dirais, pour faire simple, que le projet de loi de finances rectificative qui nous est présenté comporte, trois axes d'organisation : ce qu'il est convenu d'appeler le « plan d'urgence pour l'emploi », une tentative pour mieux ajuster le niveau du déficit pour l'année 1995 et l'esquisse d'un programme destiné à tracer un chemin pour nos finances publiques à l'intérieur des critères de convergence prévus par le traité de Maastricht pour accéder à la monnaie unique.

Je n'interviendrai pas sur les deux derniers points et limiterai mon commentaire au volet « dépenses » de ce collectif, en particulier aux mesures portant sur les entreprises et la recherche.

Les mesures que le collectif qualifie d'« appui aux petites et moyennes entreprises » se répartissent en quatre groupes.

L'allègement des charges sociales sur les bas salaires tout d'abord. C'est la mesure d'exonération, totale au niveau du SMIC puis dégressive jusqu'à 1,2 SMIC, correspondant à un allègement de 10 p. 100 du coût total pour l'employeur d'un emploi rémunéré au SMIC. Un impact important de cette mesure est attendu sur les petites et moyennes entreprises. Mais n'anticipons pas sur les résultats et ne sous-estimons pas l'effet d'aubaine ou de substitution selon lequel, dans le même temps où les entreprises procèdent à de nouvelles embauches, elles licencient de façon à percevoir les primes à effectif constant.

Le deuxième groupe de mesures est une simplification des formalités administratives vers la déclaration sociale unique, la déclaration d'embauche unique et le contrat d'apprentissage unique. Qu'il me soit permis à ce propos de remarquer que lors de la discussion de la loi du 11 février 1994 relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle, le gouvernement précédent avait fait grand bruit autour de l'effort de simplification administrative au bénéfice des petites et moyennes entreprises. Dès lors, on est surpris de constater que, plus d'un an après le vote de cette loi, onze formulaires sont encore nécessaires pour embaucher un salarié. Nous aurait-on abusés au début de 1994 ?

Le troisième groupe de mesures a trait à l'accès au crédit. Je relève notamment dans cette catégorie l'extension du champ d'application des prêts CODEVI et de la garantie SOFARIS aux entreprises de services et au petit commerce. Ces mesures ne seront pas mal accueillies par les entreprises mais ce qui manque le plus dans notre économie et dans notre système bancaire, c'est une volonté des établissements financiers de prendre leur part du risque d'entreprendre. Dans ce domaine, vous ne proposez rien de nouveau.

Le quatrième groupe de mesures concerne le renforcement des fonds propres et tient en deux dispositions fiscales incitant les particuliers à investir leur épargne dans les petites et moyennes entreprises. L'une de ces mesures concerne le régime fiscal des comptes bloqués d'associés et l'autre la déductibilité de l'épargne investie. Il s'agit de jouer sur la collecte et l'affectation de l'épargne. Mais je formulerai, à ce propos, un regret tenant à l'absence de mesure concernant l'épargne de proximité. Cet instrument privilégié de financement des PMI-PME est insuffisamment développé dans notre pays et, monsieur le ministre, vous n'explorez pas, dans votre « plan », les voies qu'il offre.

Peut-on d'ailleurs parler de plan ? Compte non tenu des mesures salariales, les moyens mobilisés n'atteignent pas 500 millions. Par ailleurs un autre plan est annoncé pour l'automne, de sorte que la politique que vous proposez aux PMI-PME est marquée par une grande confusion.

Quelques mots maintenant sur la recherche.

Les deux années 1994 et 1995 ont été marquées par de nombreux reculs dans ce domaine. On aura reconnu là une marque qui, décidément, ne vous quitte plus depuis 1986 et 1987.

Au vu de l'arrêté d'annulation de crédits du 28 juin 1995, on peut dire que, comme dans les années noires, la recherche est l'une des premières victimes du collectif budgétaire. Par rapport au budget initial, déjà catastrophique, les suppressions d'autorisations de pro-

gramme s'élèvent à près de 1,3 milliard – 628 millions au titre du ministère lui-même et 650 millions pour les lignes recherche des autres ministères. Les suppressions de crédits de paiement s'élèvent à 550 millions.

La situation du CNRS nous inquiète plus particulièrement. Dans le présent collectif, l'établissement perd 200 millions en autorisations de programme, mais la baisse depuis 1993 atteint 30 p. 100. La situation financière de notre principal pôle de recherche est donc aux limites de la paralysie : en dehors des 300 millions arrachés en 1993 par la communauté scientifique au gouvernement Balladur finissant, rien n'est prévu pour rééquilibrer la situation de l'Etat vis-à-vis du CNRS. Bien au contraire, le relèvement de deux points du taux de TVA coûtera à l'organisme 100 millions.

Une fois de plus, on assiste de la part de votre gouvernement comme de celle de vos prédécesseurs à une stratégie de blocus financier autour de la recherche pour lui imposer par l'asphyxie des orientations qu'elle refuse.

Nous reviendrons sur ces sujets lors de l'examen du budget pour 1996 mais, dès aujourd'hui, le sort fait à la recherche est pour nous une raison de plus de nous opposer à votre collectif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Jacques Descamps.

M. Jean-Jacques Descamps. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la loi de finances rectificative que vous nous présentez va dans le bon sens, et je l'approuverai sans aucun état d'âme.

Je voudrais néanmoins vous demander, monsieur le ministre, votre sentiment sur ce que je crois être la nécessaire révolution culturelle qui, seule, pourra conduire à des résultats incontestables en matière de lutte pour l'emploi, cette révolution culturelle que vous appelez de vos vœux, comme vous nous l'avez rappelé encore cet après-midi.

Si ce collectif budgétaire est satisfaisant dans ses grandes lignes, il comporte encore beaucoup trop de défauts liés à cette tradition française – bien ancrée dans les esprits de votre administration – qui, dans un souci d'assistanat permanent, privilégie surtout le traitement social du chômage avec des prélèvements obligatoires toujours en hausse, au lieu de faire ce que vous dites si bien : traiter avec des remèdes très forts les causes économiques du chômage en aidant les forces vives qui entreprennent et qui créent l'emploi.

Vous avez réaffirmé avec raison que la lutte pour l'emploi passait par la réduction des déficits publics et sociaux et par la réduction du coût du travail, allégeant ainsi les charges pesant sur les bas salaires. C'est simple. C'est clair. Je crois que le pays l'a compris. Il faut donc le faire.

Mais il est vrai que les glissements constatés dans l'exécution de la loi de finances initiale, la nécessité de compenser dans l'année les allègements de charges par des prélèvements sur d'autres assiettes, la difficulté de faire bouger notre administration, la situation toujours déficitaire de nos systèmes de protection sociale rendent difficile l'exercice qui consiste à faire à la fois une réduction des déficits et un allègement des charges. C'est la raison pour laquelle, malheureusement, nous constatons une augmentation nette des prélèvements obligatoires qui, nous l'espérons, ne sera que provisoire.

Alors, le collectif que vous nous proposez est-il, monsieur le ministre, dans son état actuel, suffisamment créateur d'activités économiques et donc d'emplois ? Cer-

tainement pas, s'il n'est pas suivi rapidement d'un budget 1996 plus ambitieux et enfin débarrassé des pesanteurs culturelles que j'évoquais plus haut.

Les Français acceptent l'effort s'ils savent qu'il va servir à quelque chose et qu'il est réparti entre tous. En fait, la France a besoin d'un signal psychologiquement fort. Nos compatriotes ont bien compris que le travail coûte souvent trop cher à celui qui aurait envie de recruter, à cause des charges sociales. Ils ont bien compris aussi que l'administration française, comme l'aide aux chômeurs, coûtent trop cher au pays et qu'on doit pouvoir réaliser des transferts en économisant là pour alléger ailleurs.

Ils ont compris, enfin, que si les taux d'intérêt sont élevés, ils découragent l'investissement. Et ils savent que c'est sur les déficits qu'il faut agir pour réduire les taux d'intérêt.

C'est donc sur ces deux points essentiels qu'il faut faire porter l'effort des Français : réduire de façon drastique les déficits, donc les dépenses publiques et sociales, et alléger fortement les charges sociales sur les bas salaires.

Or cela demande une complète réorganisation de nos appareils administratifs et sociaux, peut-être même une remise en question prudente de certains statuts et avantages acquis.

Ce collectif ne pouvait pas l'engager. Vous deviez parer au plus pressé, monsieur le ministre, mais j'espère que le budget pour 1996 montrera que vous êtes décidé à aller dans ce sens. Nous attendons de vous que vous y imprimiez votre marque et que ce que vous nous avez dit s'y traduise concrètement.

Le Gouvernement dispose d'une forte majorité à l'Assemblée nationale. Mais il devra faire preuve de courage. La majorité, elle aussi, car ce courage sera nécessaire pour réduire la fracture sociale que les socialistes ont créée. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*.)...

M. Jean-Louis Idiart. Et en Angleterre, ce sont les socialistes aussi ?

M. Jean-Jacques Descamps. ... et vous rappeliez tout à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*.)

Mme le président. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Monsieur le ministre, je veux tout d'abord saluer le sérieux de ce collectif budgétaire, que vous avez qualifié vous-même en le présentant de « collectif de vérité ».

Il est sérieux dans le réalisme de l'effort de réduction du déficit public. Il y va, en effet, de notre crédibilité à tous et des chances de bonne santé de l'économie française.

Des mesures importantes, d'urgence, sont proposées avec des recettes correspondantes. Trop longtemps, et même si le précédent gouvernement s'était attaqué à ce mal, les mesures prises avaient été financées par le déficit public.

Les marchés internationaux n'ont d'ailleurs pas manqué de reconnaître ce sérieux, puisque le franc n'a cessé de s'apprécier depuis l'annonce des dispositions contenues dans le projet.

La Banque de France l'a elle-même salué puisqu'elle a baissé son taux directeur d'un quart de point, ce qui constitue un signe de confiance très encourageant en direction des marchés, même s'il faut être prudent en la matière. Et vous savez combien la baisse des taux d'intérêt est impérieuse pour le développement de nos entreprises.

Ce collectif est sérieux aussi dans la mise en place d'un plan d'envergure en faveur de la création d'emplois : 10,4 milliards de francs y seront en effet consacrés dès cette année.

L'ensemble des mesures concernant l'allègement du coût du travail et l'appui aux petites et moyennes entreprises, de même que les mesures en faveur des jeunes, représentent une importante incitation gouvernementale.

En menant de front la bataille de l'emploi et la bataille contre les déficits, vous avez donc décidé d'être résolu-ment offensif.

Je me réjouis particulièrement des mesures concernant le logement, mais mon intervention sera plutôt centrée sur les différentes mesures visant à favoriser l'emploi grâce à l'allègement des charges sociales.

Le poids des charges sociales qui pèsent sur les salaires les plus bas est en effet plus fort en France que chez nos principaux partenaires.

Cette situation est destructrice d'emplois, car elle aboutit à un coût d'embauche élevé pour l'entreprise.

Les mesures que vous proposez touchent des secteurs qui ont un fort potentiel de création d'emplois et elles devraient permettre de libérer les initiatives des entreprises, en particulier des PME, en les soulageant de certaines contraintes, notamment de celles liées au coût du travail.

Ainsi, aux termes des dispositions de votre projet de loi, l'allègement total des charges représentera 12,6 p. 100 du coût du travail.

C'est une étape décisive.

Au titre de ces mesures permettez-moi, toutefois, de faire quelques remarques et suggestions.

Je comprends parfaitement les contraintes budgétaires conjoncturelles, mais je suis persuadé de la nécessité, dans une étape future et, si possible, proche, de baisser les charges sur les salaires d'employés qualifiés au-dessus de 1,2 fois le SMIC, notamment pour les petites entreprises. Cette mesure relèverait davantage du volet économique que du volet relatif à l'insertion, mais il y a là des potentialités fortes d'aide à la valeur ajoutée, d'aide au développement, d'aide à la croissance, donc à la création d'emplois pour de très nombreuses petites entreprises.

Pour ce qui est du domaine agricole, M. le Premier ministre a annoncé lors d'une conférence de presse que les mesures d'allègement des charges s'appliqueraient à la profession. J'aimerais savoir, monsieur le ministre, dans quelles conditions et selon quelles modalités.

Je suggère également, notamment pour cette profession agricole ô combien importante pour notre économie et notre espace rural, que soient développées des mesures de baisses des charges aux emplois non salariés qui demeurent souvent à des plafonds voisins du SMIC.

Pour ce qui concerne les aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise, je m'associe pleinement aux amendements déposés à l'encontre du projet de modification des modalités d'aide contenues dans la loi du 20 décembre 1993. Passer d'une nécessité de chômage de trois mois à l'exigence d'un chômage de douze mois dans les dix-huit derniers mois me paraît effectivement relever d'une logique d'insertion, mais n'est pas de nature à donner de meilleures chances de réussite et une dynamique économique.

Enfin, je me félicite du fait que vous ayez bien voulu considérer la difficulté d'appliquer l'augmentation de la TVA au 10 août. L'application au 1^{er} septembre eût fait

perdre 2,5 milliards de francs au budget de l'Etat, avez-vous expliqué. Il me faut donc comprendre que son application au 1^{er} août, comme cela a été décidé ce matin, apportera entre 1 milliard et 1,5 milliard de plus que prévu.

Permettez-moi donc, monsieur le ministre, de vous suggérer d'utiliser cet apport financier à corriger l'annulation annoncée de 1,4 milliard d'autorisations de programme affectant principalement des programmes de recherche pluriannuels et des organismes comme le CNES ou l'Anvar. Ce serait une excellente mesure, car les économies prônées sur ce secteur de recherche m'inquiètent, comme elles inquiètent nombre de mes collègues parlementaires.

Je voterai bien évidemment ce collectif et approuverai par conséquent les mesures financières qu'il contient, en souhaitant toutefois la meilleure lisibilité possible pour les entreprises et la mise en place effective et rapide des mesures indispensables en faveur d'une simplification administrative, faute de quoi la dynamique attendue ne pourra atteindre pleinement ses effets.

Mes chers collègues, je suis persuadé de la nécessité d'une grande réforme des prélèvements obligatoires, de la nécessité d'adaptations pour préserver notre cohésion sociale dans l'économie mondiale de cette fin de siècle. Je souhaite, et vous l'avez vous-même annoncé, monsieur le ministre, une politique résolument plus accentuée en faveur de l'emploi dans la loi de finances pour 1996, mais je pense qu'il nous faut être aujourd'hui, nous parlementaires, comme les préfets sollicités par M. le Premier ministre, les soutiens actifs des mesures d'urgence contenues dans ce collectif, et je serai personnellement un de ces soutiens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « Pas de discours mais des actes » avait lancé le candidat Jacques Chirac lors de la campagne de la présidentielle. Il venait, en effet, de constater que l'assurance du lendemain est aujourd'hui vécue comme un privilège. C'est pourquoi il jugeait indispensable de redéfinir notre contrat social, c'est-à-dire les règles qui orchestrent les solidarités dans notre pays.

Il omettait cependant de souligner que ces règles de solidarité seraient, bien entendu, vues de droite et qu'elles organiseraient une perte du pouvoir d'achat d'autant plus importante que le revenu est faible.

Le 23 mai dernier, dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, pour sa part, définissait le contenu du pacte républicain voulu par le Président de la République. L'heure était alors aux promesses, aux largesses politiques.

Je mesure aujourd'hui, à l'examen de ce collectif budgétaire pour 1995, la tristesse des Français qui ont fait confiance au candidat Chirac, tristesse qui ne peut être qu'à la dimension des espoirs qu'ils avaient mis en lui.

Monsieur le ministre, votre gouvernement a promis le changement sans risque. Mais, au-delà des apparences, le changement n'est nulle part et le risque est partout.

M. le ministre de l'économie et des finances. Facile !

M. Claude Bartolone. Vous affirmez de bonnes intentions à l'égard de tous, mais ce ne sont que des mots car l'ensemble des premières mesures que vous nous présentez prépare aux Français un avenir plus difficile encore.

M. le ministre de l'économie et des finances. Vous avez mal lu !

M. Claude Bartolone. Tout cela confirme l'échec de votre politique libérale et une étonnante persévérance dans l'erreur. Car, en définitive, ce gouvernement est le même que celui d'avant les élections moins M. Balladur ou, si vous préférez, plus M. Chirac à l'Elysée ; le reste ne se remarque même pas.

Le projet de loi de finances rectificative pour 1995, s'il veut donner la priorité à l'emploi – je doute de sa réussite – tout en rétablissant l'équilibre initial des comptes malgré, je cite, « une dérive importante », ne répartit pas équitablement l'effort demandé aux citoyens du pays comme cela fut certifié.

L'application de ce programme se traduira par une baisse du pouvoir d'achat des salariés. Cette baisse, ils la paieront plusieurs fois : par l'augmentation de l'impôt – la TVA – par la limitation de la croissance de leurs revenus et par l'utilisation de leur épargne, s'ils en ont une, pour maintenir leur consommation.

Comment donc accepter une telle politique qui ne fait qu'aggraver les inégalités ? Comment admettre que l'entreprise n'ait pour objectif que de se charger des produits et non pas des hommes et qu'en cela elle soit soutenue par le gouvernement ?

Une fois de plus, depuis deux ans, l'injustice est amplifiée par l'annulation du caractère progressif de la CSG par la suppression de la remise forfaitaire de quarante-deux francs et par l'augmentation de 2 p. 100 du taux normal de la TVA, le portant ainsi dès le 1^{er} août à 20,6 p. 100.

Rien d'autorise M. Juppé à affirmer qu'une hausse du taux de 18,6 p. 100 de la TVA pèserait davantage sur les hauts revenus que sur les plus bas, d'autant plus que les quelques études disponibles plaident plutôt en sens inverse.

Il est dommage que le rapport Ducamin, qui passe en revue l'ensemble des prélèvements qui frappent les ménages, ait été enterré à Bercy. Mais le rapport du conseil des impôts donne tout de même une indication précieuse. Il conclut que la TVA est globalement dégressive par rapport au revenu brut, c'est-à-dire que c'est un impôt injuste socialement. Même si ce rapport est ancien, il garde son actualité puisque, à l'époque, la TVA culminait à 33,3 p. 100. Avec un taux de 20,6 p. 100, la dégressivité du système ne diminuera sûrement pas.

De plus, les Français ont diminué leurs dépenses pour l'alimentation à domicile, dépenses assujetties au taux de 5,5 p. 100, mais ils ont accru les dépenses pour leur transport individuel, frappées, elles, au taux le plus élevé.

L'affirmation du Premier ministre a donc perdu toute sa pertinence, si elle ne avait une ! D'ailleurs, il ne l'ignore pas. Mais là n'est pas son souci. Il veut un impôt quasiment invisible, donc indolore, et aux effets immédiats.

Pour faire passer la pilule, il propose une augmentation du SMIC de 4 p. 100. En réalité, l'augmentation n'est que de 2,2 p. 100 si l'on tient compte de l'augmentation légale prévue au 1^{er} juillet 1995.

Comme la suppression de la remise forfaitaire de 42 francs représente une perte du pouvoir d'achat de 0,9 p. 100 et la hausse du taux normal de la TVA une perte d'environ 0,5 p. 100, le coup de pouce n'est que de 0,8 p. 100, soit 38 francs nets par mois.

Nous sommes ici très loin des promesses électorales sur la nécessité d'augmenter massivement les salaires.

Indépendamment des interrogations légitimes que je nourris sur l'efficacité du plan emploi qui est proposé, je sais déjà qu'il coûtera cher aux salariés les moins rémunérés.

Les redevables de l'impôt sur la fortune, eux, « contribuent à l'effort collectif » par une aumône symbolique. Quant à l'impôt sur les sociétés, on nage là dans le symbole.

Je suis donc inquiet, très inquiet pour l'avenir, notamment celui des plus démunis.

Vous affichez un plan de soutien et de développement pour les structures d'accueil d'urgence comportant la création de 500 places supplémentaires dans les CHRS, l'engagement d'un plan pluriannuel de modernisation de ces centres et une aide au réseau associatif d'urgence, au total 110 millions de francs.

Je ne nie pas, je ne dénigre pas cet effort. Mais il est notoirement insuffisant. Il manque encore 200 millions de francs pour le fonctionnement des CHRS et aucune mesure n'est prévue pour soutenir et développer, comme le demandent les associations concernées, les « formules passerelles » permettant aux personnes en très grande difficulté d'accéder à un travail : ateliers et entreprises d'insertion, associations intermédiaires.

Nous vous demandons d'inscrire dès à présent les crédits nécessaires au fonctionnement de ces centres. Cette demande représente deux jours du projet de hausse de la TVA qui nous est soumis.

Quant à la loi-cadre contre l'exclusion que vous vous êtes engagés à mettre en chantier à la rentrée de septembre, soyez assurés que les socialistes seront vigilants sur son contenu. Ils n'avaliseront pas des réformes qui, à l'image de celles retenues par l'ancien maire de Paris, n'auraient pour but, au bout du compte, que de repousser toujours plus loin les pauvres, les exclus, pour les soustraire à nos regards.

De la même façon, ils n'avaliseront pas des réformes qui viseraient à réduire la portée du RMI, cette allocation que nous avons décidée pour ne laisser personne sur le bord du chemin. Mais nous l'avions assortie d'un volet d'insertion, car nous ne voulions pas pousser certains de nos concitoyens dans l'assistanat. Trois ans après le vote de cette loi, nous l'avons revue et, souvenez-vous en, nous avons voté un amendement afin que les crédits d'insertion inscrits par les départements dans leur budget ne dorment plus dans les tiroirs.

Malheureusement, Mme Simone Veil, lorsqu'elle a pris la charge du ministère de la solidarité, de la santé et de la ville, n'a pas cru devoir publier les décrets d'application de cette mesure. Je le regrette très sincèrement car, plus que jamais, nous avons la responsabilité de faire vivre ce « I » du RMI, et nous savons que cela ne peut se faire qu'avec une réelle volonté de partenariat de toutes les institutions concernées.

C'est dans ce sens qu'il faut approfondir le problème et non en cherchant à réduire l'impact du RMI.

Dans le même ordre d'idées, nous rejeterons toute tentative de suppression des allocations familiales aux parents d'enfants dits délinquants. Ce n'est pas en alourdissant l'inégalité sociale que nous parviendrons à redonner à ces jeunes l'envie de rejoindre notre société et ses règles.

Nous n'avaliserons pas non plus une réforme qui viendrait à créer une médecine des pauvres. Je pense à la volonté de Mme Elisabeth Hubert, ministre de la santé, de créer pour l'assurance maladie un fonds de solidarité

qui distinguerait ce qui ressortit à l'assurance et ce qui ressortit à la solidarité. Un tel dessein revient à renvoyer sur l'assistance les personnes les plus défavorisées en leur créant un régime minimal qui accroîtrait encore l'exclusion dont elles sont victimes. Ce n'est pas acceptable.

M. le ministre de l'économie et des finances. On vous expliquera !

M. Claude Bartolone. Vous avez essayé de nous l'expliquer pendant des années et nous avons bien vu à quoi cela aboutissait durant les deux ans qui viennent de s'écouler !

Nous sommes conscients de la nécessité d'assurer la pérennité de notre protection sociale, et c'est pourquoi nous avons créé la CSG qui, en faisant participer tous les revenus à son financement, met la justice en musique.

Depuis deux ans, les remèdes apportés se sont détournés de cette voie. Le gouvernement de M. Balladur a préféré faire passer les malades à la caisse ! Résultat : il est vrai que la consommation s'est ralentie, mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit que les catégories les plus faibles ont réduit leur demande de soins, fragilisant leur santé, et que les mutuelles ont supporté une très large part du désengagement de l'Etat en matière de remboursement.

Comme le précise le mouvement mutualiste en poussant le raisonnement jusqu'à l'absurde, la suppression de toute prise en charge solidaire – la fin de la sécurité sociale, par exemple – entraînerait une véritable baisse de la consommation de soins. Trouverait-on encore des observateurs pour s'en féliciter ?

Dans le même ordre d'idées, nous réaffirmons notre opposition à la transposition de trois directives européennes d'assurance dans le code de la mutualité, afin de conserver à nos mutuelles leur spécificité.

Nous aurons l'occasion de reparler très prochainement de tous ces problèmes, puisque la commission des comptes de la sécurité sociale se réunit dans les jours qui viennent.

Toutefois, permettez-moi de m'étonner que ce collectif n'assure pas le financement du maintien du triplement de l'allocation de rentrée scolaire. Sans doute entérinerez-vous le stratagème de M. Balladur : vous annulerez le coût budgétaire en le faisant prendre en charge par la dette de la sécurité sociale, que l'Etat, par la suite, reprendra à son compte. Cela, pour le moins, manque de transparence.

Nous n'avaliserons toujours pas la création des fonds de pension, tant espérée par un certain M. Madelin, promise par M. Chirac, mais non évoquée par M. Juppé dans sa déclaration de politique générale. C'est pour vous, Monsieur Madelin, une obsession : matin, midi et soir, vous lutez contre les déficits publics. Pour autant, cela ne doit pas vous conduire à faire entrer le loup dans la bergerie. Car, nous le savons tous, créer des fonds de pension, ce serait déséquilibrer la retraite par répartition pour, à terme, l'amoindrir et ouvrir grand les portes du marché de la vieillesse aux assurances privées.

M. Jean-Pierre Thomas. Pas du tout ! Vous n'avez rien compris !

Mme le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Claude Bartolone. J'en ai presque terminé, madame le président.

Là encore, il y a injustice. Notre devoir est d'assurer à tous une retraite par répartition de haut niveau, qui ne se réduise plus comme peau de chagrin au fil des années.

Pierre Bérégovoy avait ouvert la voie. Il nous appartient de la suivre, comme nous devrions suivre celle qu'il avait définie en ce qui concerne l'allocation dépendance. Il y a là, en effet, une urgence qui ne supporte plus de retard.

Le collectif budgétaire n'a pas prévu de financement pour l'allocation dépendance, qui devrait être mise en place à l'automne. Des craintes se sont d'ores et déjà exprimées à l'issue des consultations engagées par le ministre de la solidarité entre les générations.

Mme le président. Votre temps de parole est épuisé.

M. Claude Bartolone. La nouvelle allocation serait réservée, dans une première phase, aux personnes âgées maintenues à domicile et son application différée pour les personnes hébergées en établissement ; aucune formation adéquate et aucun contrôle ne seraient prévus pour les personnes recevant les chèques autonomie et chargées de s'occuper des 500 000 personnes âgées dépendantes. Enfin, nous déplorons, dans ce collectif, l'absence de disposition tendant à mettre fin à la surtaxation de l'aide à la dépendance dans les maisons de retraite.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, vous comprendrez que le groupe socialiste soit hostile à votre collectif budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. J'ai fait montre d'une certaine compréhension, monsieur Bartolone, mais vous avez largement dépassé le temps qui vous était imparti.

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre pays est actuellement confronté à une série de défis sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale : défi financier avec un dérapage des dépenses publiques et un endettement en pleine explosion ; défi de l'emploi avec un taux de chômage supérieur à 12 p. 100 de la population active ; défi de l'exclusion sociale avec plus d'un million de RMIstes.

Ces défis ne sont pas nouveaux. Depuis quinze ans, nous vivons au rythme des déficits, du chômage, de la pauvreté. Certes, nos partenaires connaissent eux aussi des cycles économiques, mais aucun n'a l'impression d'évoluer, comme nous, dans une crise qui ne trouve pas de fin.

Cette spécificité française génère un malaise politique et une sorte de défaitisme dans l'opinion publique. Ces sentiments, qui s'expriment lors des élections à travers l'abstentionnisme et le vote d'extrême droite, proviennent de l'incapacité des gouvernements à juguler les crises. Les gouvernements socialistes portent à cet égard une responsabilité particulièrement lourde. Lorsque, entre 1988 et 1990, le taux de croissance a dépassé 4 p. 100, Michel Rocard a décidé non pas de moderniser les structures administratives et de réformer les prélèvements obligatoires, mais de dépenser sans compter.

Aujourd'hui, nous payons très cher ce manque de courage et cette insouciance.

Aujourd'hui, la croissance n'est plus en mesure, à elle seule, de résoudre nos problèmes, d'autant qu'elle demeure hésitante.

Aujourd'hui, notre premier devoir est donc d'assainir nos finances publiques et de réformer nos structures.

Nous devons, il faut bien le reconnaître, prendre exemple sur l'Allemagne, qui a, malgré le choc de la réunification et la récession de 1993, réussi en moins de cinq ans à diviser par deux son déficit public.

Chez nous, de 1960 à 1995, les dépenses publiques sont passées – tenez-vous bien ! – de 34 à 54 p. 100 du PIB. Ce socialisme rampant ne nous procure pourtant ni le plein emploi ni de meilleurs services. J'ai même l'impression que c'est l'inverse.

Le besoin de financement de nos administrations publiques et de notre secteur public atteint 6 p. 100 du PIB. Seule, en Europe, l'Italie obtient un plus mauvais résultat parmi les grands pays industriels.

Le déficit budgétaire tendanciel dépasse largement les 320 milliards de francs. Les régimes sociaux devraient enregistrer des pertes d'environ 60 milliards.

La dette accumulée par les grandes entreprises publiques s'élève à 580 milliards de francs. Sur seize entreprises considérées comme privatisables, six seulement dégagent des bénéfices. Les pertes des dix autres ont atteint 32 milliards de francs en 1994. Après avoir recapitalisé le Crédit lyonnais et Air France, l'Etat devra doter en capital la SNECMA, le GIAT, Thomson, l'Entreprise minière et chimique et la Compagnie générale maritime. Ces mauvais résultats ne permettent pas d'espérer des gains importants en matière de privatisation dans les prochaines années. L'objectif de 55 milliards de francs de recettes de privatisation prévu par la loi de finances initiale me paraît bien difficile à atteindre.

Dans ce sombre tableau, n'oublions pas nos régimes sociaux. Leur poids dépasse celui de l'Etat. Ils gèrent plus de 1 500 milliards de francs. Les cotisations sociales représentent à elles seules plus de 20 p. 100 de notre PIB, c'est-à-dire beaucoup plus que les impôts d'Etat. Au cours des sept dernières années, les dépenses de la sécurité sociale ont augmenté de 40 p. 100 en valeur, alors que le PIB, lui, ne croissait que de 25 p. 100.

Au fil des ans, notre système de protection sociale est devenu un univers kafkaïen. L'Etat interfère de plus en plus dans la gestion, prend à sa charge les dettes tout en transférant en permanence de nouvelles charges aux régimes sociaux. Par ailleurs, il refuse de les contrôler au nom du respect du sacro-saint paritarisme social. L'absence de contrôle, l'imbroglio des responsabilités et la multiplication des organismes sociaux sont sources de gaspillages et de dysfonctionnements. Une simplification et la recherche de gains de productivité s'imposent aujourd'hui plus que jamais.

Mais il nous faut également contrôler de façon plus efficace que nous ne l'avons fait jusqu'à présent le budget même de l'Etat. Compte tenu du caractère permanent du déficit et de l'explosion de la dette, les marges de manœuvre se réduisent en effet d'année en année.

L'endettement de l'Etat est passé de 460 milliards de francs en 1980 à 3 000 milliards en 1994. Il représente à lui seul 40 p. 100 du PIB.

Cette progression de la dette fait peser trois menaces sur l'économie française.

D'abord, en ponctionnant plus de 400 milliards de francs sur les marchés financiers, l'Etat provoque un effet d'éviction au détriment des entreprises. Il contribue ainsi à renchérir considérablement le coût de l'argent et pénalise l'investissement, source d'enrichissement futur.

Ensuite nous sommes dépendants des investisseurs étrangers, qui détiennent plus du quart de la dette de l'Etat. Cette nouvelle forme de contrainte extérieure s'exprime à travers la formation des taux d'intérêt et à travers la valeur externe de notre monnaie. Tout signe de laxisme budgétaire serait jugé par les marchés ; il entraînerait une dépréciation du franc et une remontée des taux d'intérêt.

La troisième menace est liée au service de la dette qui, en quinze ans, est passé de 26 à plus de 200 milliards de francs. Le simple paiement des intérêts, qui représentait moins de 5 p. 100 des dépenses budgétaires en 1980, en représente aujourd'hui trois fois plus : 15 p. 100. Face à cette menace, les gouvernements réalisent des économies sur l'investissement. Il est, en effet, toujours plus facile d'annuler ou de reporter un programme que de faire de véritables économies.

Pour éviter l'effet « boule de neige » de la dette dans le PIB, il faudrait que le solde budgétaire hors service de la dette devienne enfin positif. Il nous faut pour cela réaliser un programme d'économies d'au moins 100 milliards de francs.

La comparaison avec le travail accompli par nos voisins d'outre-Rhin montre que ce chiffre n'est pas irréaliste. Il suppose l'arrêt de la création de postes de fonctionnaires, une remise en cause des services votés et la mise en œuvre de procédures de rationalisation budgétaire.

Il suppose aussi, il faut le reconnaître, le courage d'opérer des révisions drastiques. J'en citerai un seul exemple. La France s'est engagée tout récemment à construire à Saint-Denis un stade de 80 000 places pour accueillir la Coupe du monde de football. Il s'agit là, comme l'Opéra de la Bastille, d'une réalisation de prestige, d'une nouvelle « pompe à finances » que nous n'avons pas les moyens de nous offrir. Se fait-on tailler des chemises sur mesure quand on doit s'endetter pour manger ? Accueillons donc la Coupe du monde avec les moyens du bord. Il sont suffisants et ce sera un signal fort de notre volonté de redressement économique et financier.

Revenons aux aspects fiscaux du collectif.

Face à la dérive des dépenses de l'Etat et des régimes sociaux, le Gouvernement a décidé une fois de plus d'augmenter certains prélèvements obligatoires : de 38 milliards de francs pour l'année en cours, de 80 milliards en année pleine.

Depuis vingt ans, les plans d'assainissement comportant des relèvements d'impôts se succèdent, cependant que l'Etat ne réduit en rien son train de vie et que les projets de réformes fiscales sont éternellement différés.

Chaque fois, les gouvernements augmentent et compliquent un peu plus les impôts. Ainsi, la majoration supplémentaire de 10 p. 100 sur l'ISF reporte encore dans le temps la nécessaire modernisation de cet impôt mal né, mal assis, mal conçu, qui est avant tout un impôt sur l'immobilier des cadres parisiens, surtout s'ils ont le malheur d'être pères de famille nombreuse. Nous devrions nous inspirer de nos partenaires économiques, qui ont instauré des impôts sur le capital ayant des assiettes larges et des taux faibles.

Ce souci constant d'augmenter les impôts avant de les réformer a également prévalu pour la contribution sociale de solidarité sur les sociétés. Cette contribution constitue la parfaite recette de poche. Elle est collectée par l'ORGANIC, dont les excédents avaient été versés au budget général par les gouvernements socialistes. Ce sont ces ponctions qui ont contribué à déséquilibrer les comptes de l'ORGANIC et provoqué l'augmentation de la « C 3 S ». Or l'assiette de cet impôt est économiquement rétrograde, car c'est celle des anciennes taxes sur le chiffre d'affaires perçues en cascade. Il s'agit là d'un très regrettable retour en arrière de notre technique fiscale.

Pour la TVA, nous avons décidé aujourd'hui même d'augmenter le taux normal. Je comprends parfaitement que ce relèvement est imposé par la nécessité de réduire

les déficits budgétaires. Mais il convient aussi de prendre en compte les préjudices que les zones frontalières, notamment, risquent de subir. Avec un taux de 20,6 p. 100, la France aura un taux normal supérieur de 5,6 points à celui de l'Allemagne et de 4,6 points à celui de l'Espagne. Cet écart est d'autant plus durement ressenti dans les régions du sud de la France qu'elles sont confrontées aux dévaluations compétitives des pays voisins.

Pour toutes ces raisons, il ne saurait être question de se réjouir de ce collectif. Tout au plus peut-on se résigner à le voter, compte tenu de l'obligation où nous nous trouvons d'équilibrer nos comptes. Mais il faut souhaiter, messieurs les ministres, que la loi de finances pour 1996 nous apporte de premières satisfactions dans le domaine de la réforme fiscale, des économies budgétaires, de la remise en ordre de nos régimes sociaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Bruno Retailleau.

M. Bruno Retailleau. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, avec ce collectif budgétaire, le Gouvernement s'est donné non pas une priorité, l'emploi, mais deux : l'emploi et la réduction des déficits.

La question n'est pas de savoir si ces objectifs sont légitimes. Avec 5 millions d'exclus du travail et une dette de plus de 3 000 milliards de francs, ils le sont sans aucun doute.

La question est de savoir si ces objectifs peuvent être atteints simultanément ou s'ils sont contradictoires. Peut-on, en effet, favoriser significativement l'emploi, tout en donnant un signe de rigueur budgétaire, et peut-on donner un signe de rigueur budgétaire sans risquer de casser la reprise ?

Le collectif budgétaire tente de sortir de cette quadrature du cercle en organisant dépenses et recettes de manière à obtenir, me semble-t-il, un effet de structure favorable à l'emploi. Par exemple, on augmente les aides à l'embauche de chômeurs de longue durée avec le contrat initiative-emploi, et on finance ces dépenses par des impôts qui pénalisent le moins l'emploi, impôt sur la fortune, impôt sur le bénéfice des sociétés et TVA.

Je crois que les premières orientations économiques et budgétaires du Gouvernement reposent sur un pari et sur une illusion.

Le pari, c'est que les effets restrictifs sur la consommation, comme la hausse de la TVA, joueront moins, surtout moins vite, que les effets de soutien à l'activité économique, comme la consommation supplémentaire des chômeurs qui seront embauchés et la baisse des charges sociales. Mais il ne faudrait pas que l'effet dynamique attendu sur l'emploi soit annulé par un effet dépressif immédiat, à l'heure où la reprise s'essouffle presque partout dans le monde.

L'illusion, c'est la politique du donnant-donnant affichée par M. le Premier ministre à l'égard des entreprises : « Je vous donne des aides, et, en contrepartie, vous créez des emplois. » Ce principe relève de l'illusion technocratique, puisqu'une entreprise embauche normalement non pas lorsqu'elle reçoit des aides, mais lorsque son carnet de commandes se remplit et qu'elle trouve, aussi et surtout, de la main-d'œuvre adaptée à ses besoins. Ces deux conditions ne sont malheureusement pas toujours remplies aujourd'hui.

Mais la limite principale de ce collectif budgétaire, c'est qu'il continue de raisonner – j'espère pour la dernière fois – dans le cadre d'un système économique fiscal qui n'a pas pu être profondément adapté, réformé.

Monsieur le ministre, vous le savez, pour que notre économie puisse redevenir fortement créatrice d'emplois, il faut la libérer de trois fléaux : d'abord, des prélèvements obligatoires décourageants, de 400 milliards supérieurs, à PIB constant équivalent, à ceux de notre voisin allemand ; ensuite, des taux d'intérêts réels scandaleusement élevés qui cassent l'élan de la croissance et de nos entreprises ; enfin, d'un franc artificiellement accroché à la zone mark, la plus surévaluée du monde, et qui a imposé à nos entreprises, à nos agriculteurs une perte de compétitivité de près de 40 p. 100 depuis 1990.

Ce qu'attendent aujourd'hui nos entreprises, c'est un signal fort, une inversion complète de logique.

L'Etat doit d'abord cesser de vivre au-dessus de ses moyens. La dépense publique s'élève en France à 55 p. 100 du PIB, alors qu'elle est de six points inférieure en Allemagne sans que les services publics et la protection y soient moins efficaces.

Il faut ensuite baisser de façon rapide et brutale les prélèvements obligatoires, plutôt que de recourir systématiquement à de nouveaux impôts. Trop d'impôts tuent l'impôt, mais surtout trop d'impôts tuent aussi l'emploi. Monsieur le ministre, vous aviez fort justement qualifié l'augmentation des prélèvements « d'idée coûteuse non seulement pour le contribuable, mais aussi en emplois », tant il est facile d'observer dans le monde que le chômage est proportionnel au taux des prélèvements.

Enfin, il faut pour l'Europe une véritable défense commerciale en rétablissant le principe fondateur de la préférence européenne sans quoi aucun gouvernement, fût-il aussi bien intentionné que le vôtre, ne pourra arrêter, durablement en tout cas, l'hémorragie de nos emplois dans tous les secteurs de notre économie.

Sans doute le projet de loi de finances rectificative que l'on nous présente aujourd'hui n'est-il qu'un texte d'ajustement technique et pratique. Monsieur le ministre, il faut pour l'automne quitter définitivement la voie qui nous a conduits à tant d'échecs, et à tant de remèdes aussi coûteux qu'inutiles. Il faut choisir une autre route, plus audacieuse et surtout plus créatrice d'emplois. Ne décevez pas l'espoir que vous aviez fait naître. Sortez du conservatisme et osez de grandes réformes !

Mme le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

Mme le président. J'ai reçu, le 12 juillet 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, portant transposition de la directive n° 93/7 du 15 mars 1993 du Conseil des Communautés européennes relative à la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre.

Ce projet de loi, n° 2162, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

Mme le président. J'ai reçu, le 12 juillet 1995, de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne :

- une proposition de résolution sur la proposition modifiée de directive du Conseil instaurant une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone et sur l'énergie (COM (95) 172 final/n° E 443) présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2153, est renvoyée à la commission de la production et des échanges en application de l'article 83 du règlement.

- une proposition de résolution sur :

la proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant les règlements (CEE) n° 404/93 et 1035/72 relatifs respectivement au secteur de la banane et à celui des fruits et légumes, ainsi que le règlement (CEE) n° 2658/87 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (COM (95) 114 final/n° E 409) ;

et la proposition de règlement (CE) du Conseil adaptant le règlement (CEE) n° 404/93 en ce qui concerne le volume du contingent tarifaire annuel d'importation de bananes dans la Communauté à la suite de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède (COM (95) 115 final/n° E 410) ;

présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2154, est renvoyée à la commission de la production et des échanges en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

Mme le président. J'ai reçu, le 12 juillet 1995, de M. Jean-Pierre Delalande, un rapport, n° 2155, fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi tendant à élargir les pouvoirs d'information du Parlement et à créer un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

- de Mme Christiane Taubira-Delannon, un rapport, n° 2156, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 1910).

- de M. Dominique Paillé, un rapport, n° 2157, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zimbabwe en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, sur les gains en capital et sur la fortune (ensemble un protocole) (n° 1935).

- de M. Pierre Lellouche, un rapport, n° 2158, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi adopté par le Sénat autorisant l'approbation d'une convention sur la sûreté nucléaire (n° 2139).

7

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion du projet de loi, n° 1889, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas concernant le contrôle de personnes sur les aéroports de Saint-Martin ;

M. Jacques Myard, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 2123).
(Procédure d'adoption simplifiée)

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1995, n° 2115 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2140) ;

M. René Couanau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2141) ;

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2151) ;

M. René Beaumont, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2144).

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 13 juillet 1995 à une heure dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

Mme le président. J'ai reçu le 12 juillet 1995, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 2152, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne :

– sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 22 juin au 6 juillet 1995 (nos E 431 à E 444) ;

– sur le projet d'accord entre les Communautés européennes et la République tunisienne (n° E 447) ;

et :

– sur les propositions communautaires relatives au secteur de la banane (nos E 409 et E 410).

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 11 juillet 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 448. – Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1996 : volume 5 – section IV – Cour de justice – COM [95] 300 FR.